
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 juin 2024 - 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Dominique Ollivier

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour ce tout premier conseil municipal à l'hôtel de ville restauré. Elle relate le succès de la journée portes ouvertes du 8 juin 2024 qui a permis à plus de 3000 personnes de visiter ce bâtiment patrimonial et à participer aux nombreuses activités organisées pour l'occasion, notamment *Le petit bureau de vote*. Mme Musau Muele en profite également pour remercier l'ensemble du personnel de la Ville de Montréal, ainsi que les membres du conseil qui ont contribué à la réussite de cette inauguration.

La présidente du conseil souligne ensuite le décès d'un grand défenseur des droits des personnes en situation d'handicap, M. Serge Poulin. La présidente du conseil déclare que son engagement pour l'accessibilité universelle fut au cœur de réussites dignes de mention, entre autres, l'établissement de feux de circulation sonores, une mesure maintenant déployée à l'échelle canadienne, de même que son apport indispensable lors de travaux de la Société de transport de Montréal et de consultations publiques menées par les commissions permanentes de la Ville de Montréal. Elle conclut en demandant d'observer un moment de recueillement en l'honneur du travail et de l'héritage de M. Poulin.

Mme Musau Muele remercie les membres pour ce moment de recueillement et mentionne la première présence à une séance du conseil du nouveau directeur général de la Ville, M. Benoit Dagenais.

Puis, elle poursuit avec les célébrations internationales des mois de juin et juillet, dont :

- 1^{er} au 30 juin : Début de la saison des Pow-Wows et le mois national de l'histoire autochtone
- 1^{er} au 7 juin : Semaine québécoise des personnes handicapées
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement

- 12 juin : Journée mondiale contre le travail des enfants
- 15 juin : Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées
- 20 juin Journée mondiale des réfugiés
- 21 juin : Journée nationale des peuples autochtones
- 24 juin : Fête nationale du Québec
- 1^{er} juillet : Fête du Canada
- 18 juillet : Journée internationale de Nelson Mandela

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de juin et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Dominique Ollivier, M. Aref Salem, Mme Valérie Plante, M. Pierre Lessard-Blais et Mme Alia Hassan-Cournol.

Ensuite, la présidente du conseil fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Par la suite, elle cède la parole respectivement au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, et à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

M. Aref Salem exprime ses souhaits de bienvenue à tous ses collègues de la chambre, et indique qu'il accueille favorablement ce « retour à la maison ». Il note la présence des médias qui peuvent à nouveau assister aux travaux du conseil depuis le balcon de la salle. Le chef de l'opposition officielle termine en réitérant son engagement à défendre les intérêts de la population montréalaise.

À son tour, la mairesse de Montréal souhaite la bienvenue à toutes et à tous, et particulièrement à tous ceux et celles qui n'ont pas encore eu l'honneur de siéger à l'hôtel de ville de Montréal. Mme Plante met en valeur tous les efforts déployés pour sa restauration et elle se réjouit que la communauté montréalaise puisse s'approprier ce magnifique édifice. Enfin, Mme Plante dit apprécier le retour des tribunes dans la salle du conseil qui permettent au public d'être présent, par exemple, lorsque le conseil remet une distinction à une personne pour son travail.

La présidente du conseil les remercie, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 14, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Pourquoi ne pas avoir accepté la demande de prolongement des terrasses de quatre restaurateurs de la rue Peel durant le dernier Grand Prix du Canada et, est-ce que cette demande peut être acceptée pour le prochain Grand Prix? / Est-ce que l'Administration s'engage à simplifier la relation administrative des entreprises commerciales avec la Ville?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Que compte faire l'Administration pour corriger les problèmes lors du Grand Prix du Canada, garantir que cela ne se reproduise plus et garder l'événement à Montréal? / Reformule sa question

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (Mme Despina Sourias)	Logements insalubres de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) : Quel est l'état de situation pour la rénovation de logements, et ce, par secteur? / Quelles seront les sommes allouées à cet effet? / Reformule sa question
M. Serge Sasseville	M. Alain Vaillancourt	Terrasses fermées de la rue Peel lors du Grand Prix du Canada : Qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce qui sera fait pour corriger les problèmes rencontrés?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (Mme Despina Sourias)	Logements insalubres de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) : Est-ce que l'Administration s'engage à effectuer les travaux nécessaires et à reloger les personnes durant cette période? / Reformule sa question
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	En se basant sur le récent sondage Léger concernant la sécurité publique, pourquoi y a-t-il une hausse des crimes et infractions dans la métropole? / Quelle est la prochaine étape pour atteindre l'objectif 2024 en matière d'effectifs policiers?

À 13 h 45

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce que le Service de police de la Ville de Montréal va continuer à assurer la sécurité publique durant les grands événements montréalais? / Est-ce qu'il y aura une facturation aux organisations qui tiennent des grands événements culturels et sportifs en ce qui a trait à la sécurité publique?
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Publicité/Affiche de personnes manifestant avec la tête cagoulée et portant une arme : Est-ce que l'Administration va interdire ce genre de publicité? / Commentaires
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Ouverture de la Maison Benoît-Labre : Qu'est-ce qui sera fait pour assurer la cohabitation sociale avec l'école Victor-Rousselot? / Est-ce que l'Administration a un plan d'infrastructures pour aider la clientèle en situation d'itinérance aux prises avec des problèmes de consommation?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 14 h.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, dépose un nouveau plan de salle et invite le leader de la majorité, M. François Limoges, à enchaîner avec la suite de l'ordre du jour.

CM24 0572

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2024 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle

d'ajouter à l'ordre du jour le point 65.03 - Motion pour demander que le conseil municipal tienne une séance plénière sur le cafouillage entourant la fermeture de plusieurs terrasses durant le Grand Prix du Canada et sur les relations avec le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui mentionne que l'Administration n'est pas en faveur de la proposition d'ajout du point 65.03 à l'ordre du jour. Il précise qu'en vertu de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) un ajout à l'ordre du jour nécessite l'accord unanime des membres du conseil.

La présidente du conseil remercie M. Limoges pour son intervention, déclare que la proposition d'ajout du point 65.03 est rejetée en vertu de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande que la séquence de l'ordre du jour soit modifiée afin d'étudier le point 43.03 à ce moment-ci; puis, il souhaite appeler les points 51.05 à 17 h, 80.01 (20.72) à 17 h 20 et 51.02 à 20 h 30 en raison de la présence d'invités au balcon.

À 14 h 12, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 43.03 comme convenu précédemment.

CM24 0573

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 » / Déclarer que le document de vision territoriale intitulé « Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité » est remplacé par le « Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 »;
- 2- de déclarer que le document de vision territoriale intitulé « Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité » est remplacé par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050;
- 3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, soulève une question de privilège. Mme Plante trouve inacceptable d'être nommée dans l'allocution du conseiller Julien Hénault-Ratelle et plus précisément, qu'on lui attribue dans cette intervention des sourires ou des pleurs ne sachant pas ce qui se passe réellement.

Le leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, juge qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège et que rien de nature personnelle n'a été prononcé.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, fait valoir que le conseiller Julien Hénault-Ratelle prête de fausses intentions à la mairesse de Montréal en se basant sur son langage non verbal, ce qui constitue, selon lui, un argument *ad hominem* et en l'occurrence, une question de privilège.

La présidente du conseil tranche en considérant que les propos du conseiller Hénault-Ratelle portent atteinte à la réputation de Mme Plante. Elle demande à M. Hénault-Ratelle de s'excuser et de rectifier ses propos. M. Hénault-Ratelle s'excuse et retire ses propos. La présidente clôt le débat.

Le débat se poursuit.

À 15 h 13, la présidente du conseil suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 33, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

43.03 1248219001

CM24 0574

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2024, à 13 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 juin 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024
-

CM24 0575

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada »

Le leader de la majorité, M. François Limoges dépose la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1249902006

CM24 0576

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis sur la traite des femmes à des fins sexuelles durant le Grand Prix de Formule 1 du Canada »

Le leader de la majorité, M. François Limoges dépose la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis sur la traite des femmes à des fins sexuelles durant le Grand Prix de Formule 1 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1249902005

CM24 0577

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine »

Le leader de la majorité, M. François Limoges dépose la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.06 1249902007

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Émilie Thuillier

--- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Richard Deschamps concernant sa question lors de la période de questions à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024.

Par M. Alain Vaillancourt

--- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Abdelhaq Sari concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 au point 80.01 (30.07)

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2024

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal.)

CM24 0578

Dépôt du rapport annuel 2023 de l'Ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2023 de l'Ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

À 17 h 04, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 51.05 comme convenu au début de la séance.

CM24 0579

Approuver la nomination de Philippe Bourke à titre de président de l'Office de consultation publique de Montréal, à compter de l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 ou toute autre date déterminée entre les parties, pour un contrat d'une durée de quatre ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de M. Philippe Bourke, à titre de président de l'Office de consultation publique de Montréal à compter du 17 juin 2024 ou de toute autre date déterminée entre les parties, pour un contrat d'une durée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1247022002

À 17 h 13, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 80.01 (20.72) comme convenu au début de la séance.

CM24 0580

Approuver une entente de collaboration entre la Ville et la Société de Développement Écoquartier Louvain dans le cadre de la requalification du site Louvain Est, situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville délimité par l'emprise ferroviaire du Canadien National au nord, la rue de Louvain Est au sud, la rue Saint-Hubert à l'ouest et l'avenue Christophe-Colomb à l'est et correspondant aux lots 6 481 093, 6 481 094, 6 481 095 et 6 481 096 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver une entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Société de Développement Écoquartier Louvain dans le cadre de la requalification du site Louvain Est situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, délimité par l'emprise ferroviaire du Canadien National au nord, la rue de Louvain Est au sud, la rue Saint-Hubert à l'ouest et l'avenue Christophe-Colomb à l'est et correspondant aux lots 6 481 093, 6 481 094, 6 481 095 et 6 481 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249652003
80.01 (20.72)

CM24 0581

Dépôt du rapport annuel 2023 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2023 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

À 17 h 20, le lundi 17 juin 2024, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que l'étude du point 7.04 est suspendu, conformément à la résolution CM11 0184 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit dans ce cas-ci le 18 juin 2024, tout de suite après les périodes de questions du public et des membres du conseil.

07.04

CM24 0582

Dépôt du rapport annuel des actions réalisées en 2023 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel des actions réalisées en 2023 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1249496001

CM24 0583

Dépôt du bilan annuel 2023 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2023 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1247639001

À 17 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 juin 2024 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Dominique Ollivier

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h 01, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Yiran Zhao	Mme Marie-Andrée Mauger	Si la collecte du compost est accessible à la majorité des ICI (Industries, Commerces et Institutions), est-ce que cette collecte est également offerte aux restaurateurs et épicerie qui en font partie? / Est-ce qu'il y aurait de la sensibilisation à faire auprès des ICI à ce sujet?

DÉPÔT DE PÉTITION

M. Simon Lévesque	Mme Valérie Plante M. Robert Beaudry	Souhaite l'adhésion sociale pour le projet de l'église Sainte-Bibiane et pour cela souhaite que le projet soit innovant, porteur et que la population touchée soit impliquée en amont / Aimerais que l'on passe de la parole aux actes et commentaires
M. Jean-François Regnier	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Augmentation de 8 % des loyers à l'immeuble Le Rigaud de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) : Est-ce que l'Administration peut faire des démarches pour que l'augmentation reflète la capacité de payer des locataires plutôt que les prix du marché? / Aimerais des informations quant aux sommes perçues au Rigaud et souhaite que ces sommes ne soient pas utilisées ailleurs à la SHDM
M. Michael Labelle	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais) (Mme Josefina Blanco) (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Aimerais savoir si l'Administration peut soutenir moralement un projet d'acquisition d'immeuble pour une banque alimentaire, et ce, auprès de Postes Canada / Demande au conseiller Dimitrios (Jim) Beis d'expliquer le projet aux membres du conseil

DÉPÔT DE DOCUMENT

Mme Yolande Boullard	M. Pierre Lessard-Blais	Pourquoi n'y a-t-il pas de consultation publique pour le projet de sens unique et aménagement de piste cyclable sur l'avenue De Renty et la rue Gérin-Lajoie? / Exprime les besoins des personnes âgées en matière de stationnement
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Commentaires sur un projet de loi qui vise l'arrêt du moteur des véhicules après 10 secondes d'immobilisations / Commentaires
M. Denis Houle	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Aimerais que le projet de piste cyclable et de sens unique sur l'avenue De Renty soit revu en fonction des besoins de stationnement des personnes âgées / Souhaite une rencontre avec le maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

DÉPÔT DE PÉTITION

M. Jean Perron	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (01-275) : Ayant perdu son stationnement en façade, aborde l'enjeu des véhicules électriques et demande s'il y a des annonces concrètes pour ce type de situation / Questionne le moment où s'appliquent les règlements municipaux
----------------	---	--

M. Pierre MacDuff	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	En lien avec la résolution CM24 0531 (concernant une partie de terrain situé en front de la rue Berri au coin sud-ouest de la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie), est-ce que l'Administration a été proactive pour trouver un autre site et est-ce que l'Administration peut reculer avec ce projet? / Souhaite que ce projet soit enfoui plutôt que construit hors sol
<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	Expose des enjeux de sécurité à plusieurs intersections de la Ville pour les personnes piétonnes / Commentaires
M. Étienne Bouchard-Lamontagne	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Quel est le plan de match pour contrer les inondations dans le quartier Hochelaga, plus précisément, dans le quadrilatère compris entre les rues Sainte-Catherine Est, Lafontaine, Valois et Aylwin? / Est-ce que la Ville présentera des demandes de financement à l'intérieur des différents programmes offerts par les gouvernements supérieurs, notamment pour le secteur Hochelaga?
Mme Rose-Anne Dery	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Quels sont les critères pour justifier la vocation et l'achat de l'église Sainte-Bibiane qui sera destinée à une population vulnérable? / Demande des explications sur la vérification diligente et l'établissement des coûts du projet
Mme Maryam Kamali Nezhad	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Est-ce que l'Administration est d'accord avec l'annulation d'un règlement par la Ville de Westmount qui change la vocation du parc dans le bois Summit? Exprime son désaccord sur cette situation, les moyens limités pour contester et commentaires sur cet enjeu

À 20 h 05, la présidente du conseil fait la lecture de 14 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Dennis Timmons	M. Dimitrios (Jim) Beis	Our house has been added to the new flood rezoning map. We live on Rue Swallow, on top of a hill (top of King Street) and have never flooded. I grew up around the corner(Eastview) in the 60's and even when Pierrefonds Blvd was flooded annually, it never came close to our house. In order for our house to be flooded, houses on the bottom of King Street would have to be submerged totally. We just had our house evaluation and taxes raised, then just after we pay them, this is imposed and our houses will be worth nothing. This is our retirement. The city mayors of Beaconsfield and Pointe Claire have both fought for their residents and had them removed from the flood zone list. Please advise what you will do to help your residences.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Richard Williams	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Bonjour, le 9 /06/24 j'ai soumis ma question au Conseil d'arr de Ahuntsic. A ma grande surprise, le formulaire demandait des infos personnelles (adresse, et numero de tel etc). Bref, mon correcteur a corriger la rue et par inadvertance j'ai envoyé mon courriel. Malgré l'erreur pour ma rue, mon telephone, mon numéro civic et mon courriel était bon. De plus, je communique régulièrement avec l'équipe thuillier. Tout ca pour dire que Je ne suis pas un inconnue. A ma grande surprise je reçois un courriel de l'équipe thuillier que ma question n'a pas été lue a cause d'une erreur dans mon adresse. Mon étonnement est lié au refus de l'arrondissement a lire une question a cause d'une erreur plutôt que de lire la question. Encore plus inquiétant est qu'une personne en situation de précarité ou sans domicile fix n'aurais pas le droit de poser une questions aux élus? cette règle est discriminatoire pour acceder aux élus de Mtl. rectifier votre politique svp
France Charest	Élu-e responsable (Mme Marie-Andrée Mauger)	Pourquoi ne pas avoir le rabais de 2 heures gratuites qu'il y a dans tous les autres hôpitaux ? Pourquoi la journée coûte 16\$ alors qu'ailleurs c'est 11\$
Kathleen McNally	Carbone- M. Peter McQueen	The Ombudsman's Report of Dec. 2020, which investigated numerous complaints about the 2020 Terrebonne Bike Path, was sent to you and others on the Council. Plans for this new Project ignored these recommendations: A) Communication : Inform citizens of upcoming projects to enable them to participate in public consultations with equal access for all. Not done B) Safety Issues of crossing cycling lanes for pedestrians, users of paratransit, taxis, & school buses .Numerous driveways on Terrebonne, cause visibility problems. All Schools are Against this Project C. Preservation of landing stages at St. Monica's Parish, St. Monica's School, Habitation Terrebonne, Mackay Centre/Philip E. Layton School and Willingdon School must absolutely be maintained in accordance with the Borough's Universal Accessibility obligations in the MTL Charter of Rights. No parking for Church or the Mackay Complex in front How do you justify continuing this project when Citizens' rights' have been compromised?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Christian Gagnon	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour. Comme la grande majorité des Montréalais(es), je suis outré et en colère des nouveaux frais à venir sur nos immatriculations. Constatez svp que nous ne pouvons pas aller partout en transport en commun et que malgré votre amour des bicyclettes, l'automobile est encore nécessaire à une grande majorité. Je prends le métro souvent, je serais prêt à payer le double du tarif pour le temps économisé. Les soirs de semaine, je rate mon métro et le suivant est 5 minutes plus tard, et presque vide. Pourquoi ne pas réduire le service? Attendre 10-15 minutes serait très raisonnable. Et la nouvelle que fusionner certains départements ferait économiser des millions, pourquoi ne pas le faire? Plus facile d'encore taxer les automobilistes qui payent sur l'essence, le permis de conduire, les immatriculations !? Je prêche l'utilisateur-payeur, il est plus que temps que la facture soit assumée en plus grande partie par les utilisateurs du service que par ceux qui ne le prennent que parfois. Merci
Irwin Rapoport	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	More than 10,00 people are on record in opposing the installation of the artificial turf playing field at Mackenzie King Park in CDN and the imposed Terrebonne bike path in NDG. They signed petitions, attended borough information meetings, and participated in demonstrations and marches. There was no official public consultation process for both projects and when citizens asked questions at borough council and city hall meetings on various aspects of them, they received canned responses defending the administration. They rightly feel disrespected and are aware that the projects were approved based on ideology, with complete disregard for the environment impacts, quality of life of residents, and that legitimate local concerns are belittled and ignored. We thus ask: Will the city/borough immediately cancel both projects and hold proper bilingual and thorough public consultations? and will a moratorium on the installation of new artificial turf fields and bikes paths be implemented now?
Domenico Ferruzi	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Bonjour madame la mairesse. Comme beaucoup de Montréalais j'ai suivi la saga des interventions du services de sécurité incendie sur la rue Peel pendant la fin de semaine du Grand Prix. Même si il y a eu un excès de zèle et un manque de jugement claire de leur part, il faut souligner leur attachement à la sécurité, qui devrait toujours être un priorité. J'aimerais savoir si le même genre d'inspection a été effectué sur le campement de McGill pour être sur que la sécurité des manifestants est assurée? Si vous ne connaissez pas la réponse, je suis d'accord qu'un de vos collègues en charge de la sécurité incendie réponde à vore place

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Estelle Bernard	Grandbois- Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Le gouvernement du Québec compte prolonger l'autoroute Souigny pour qu'elle pénètre plus profondément nos quartiers en passant dans le secteur Assomption-sud, un projet qui implique la construction d'un échangeur à 3 étages. Comme il a été clairement exprimé lors d'une présentation publique des projets de prolongements routiers dans MHM le 26 mars dernier, la population de l'arrondissement s'oppose à ce prolongement ainsi qu'à celui du boul. l'Assomption, et propose plutôt d'améliorer le réseau existant. Comment comptez-vous convaincre le ministère des transports du Québec de retirer ce projet de prolongement de l'autoroute Souigny et protéger la population de MHM dont la santé est déjà fragilisée par les immenses îlots de chaleur dans le secteur et les nuisances dues aux activités du Port de Montréal, des industries, de Ray-Mont Logistiques, l'autoroute 25, etc. ?
Najib Rhafael Alves El Alam	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	<p>I need the Police Report because I have an insurance claim for reimbursement for the stolen cell phone. The insurance company requested this document.</p> <p>Why do we need to pay to have a copy of a police report that we fill out ourselves? it's ridiculous. The cell phone was stolen, we filled out the police report, the police officer who attended to us simply gave us a card with an incident number and to access this information we have to fill out another form, send it by post and pay a fee of approximately 18 dollars, waiting for it.</p> <p>All of this is necessary because insurance companies condition the advancement of the reimbursement request on the existence of a police report.</p> <p>For what reason, given that we filed the report in person at station 20 in Montreal, the police officer himself cannot provide us with a simple document, indicating the nature of the incident and the list of assets involved? Why so much bureaucracy in digital times?</p>
Vic Mongiovi	Mme Laurence Lavigne Lalonde (M. Benoit Dorais)	J'aimerais savoir si il y a un plan pour le bâtiment abandonné 7500 rue Saint-Denis? C'est l'ancien hôpital chinois coin Saint-Denis et Faillon. Ça fait longtemps qu'il est abandonné et c'est dommage! Merci
Jérôme Saunier	Mme Alia Hassan-Cournol (M. Luc Rabouin)	La Ville a un programme d'aide à l'accessibilité des commerces, mais il est boiteux pour au moins deux raisons : 1) les rampes amovibles n'y sont pas admissibles, alors qu'elles offrent une solution assez simple aux enjeux du cadre bâti privé, même si elles ne garantissent pas l'autonomie des personnes handicapées; 2) la subvention stagne à 15 000 \$, ce qui explique en partie son manque de popularité, alors qu'un programme offre 30 000 \$ dans le reste du Québec. Que comptez-vous faire pour éliminer ces deux obstacles à la mise en accessibilité des commerces où la ségrégation des personnes handicapées persiste?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Alain Bouchard	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande de permis faite en aout 2023 pour remplacer escalier extérieur et recouvrement des patios toujours sans réponse. L'escalier a dû être réparé en urgence mais dois être changé. Pourquoi notre syndicat ne reçoit aucune réponse quant au statut de notre demande? ref: 3003295139 ou F11202
Walid Nassef	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Semaine québécoise des personnes handicapées vient de s'achever. les personnes handicapées peuvent avoir accès à un montant de 50 000 \$ par demande admissible, merci pour la bonification., ce montant demeure souvent insuffisant pour certains cas lourd, comme moi. le maintien à domicile me permet de rester chez moi, travailler, étudier et vivre dans ma ville de choix. Sauf que, ma foi, le demandeur ne doit pas avoir bénéficié d'une subvention pour l'adaptation de son domicile au cours des cinq dernières années. Attendre 5 ans est pénible. Or, la subvention offerte ne couvre généralement pas les besoins complets. il y a surement une opportunité de trouver un montage financier avec les parties prenantes pour nous éviter cette attente. Quels sont les principaux engagements que vous envisagez relever pour favoriser le maintien à domicile des montréalais dans les années à venir ? Auriez vous l'amabilité de vous engager de nous faciliter ce volet avant la fin de votre 2eme mandat ?
Sabine Massue	M. Benoit Dorais	bonsoir, à cause des effets économiques auxquels sont confrontées les personnes handicapées sur le marché du travail et dans leur vie quotidienne, les proches et les personnes handicapées à domicile se sentent abandonnés par la ville qui ne les prend pas en considération. quelles stratégies peuvent être mises en place pour les surmonter notamment pour avoir accès à la propriété? devrions nous déménager en banlieue pour avoir droit à une maison ou alors rester à montréal Quels sont les mesures financières que vous prévoyez offrir à cette catégorie oubliée qui travaille activement pour ne pas avoir recours aux logements abordables ou sociaux. Merci

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 32. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 51.02 comme convenu en début d'assemblée.

CM24 0584

Nommer Mme Gaëlle Guillaume à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un premier mandat de trois ans, de juin 2024 à juin 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0988;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Gaëlle Guillaume à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en juin 2027, en remplacement de Mme Myriam Boileau;
- 2- de remercier le membre sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1247181001

CM24 0585

Dépôt du Bilan 2023 du traitement des demandes d'accès aux documents

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan 2023 du traitement des demandes d'accès aux documents, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1249579002

CM24 0586

Dépôt du bilan annuel 2023 du plan d'action de remplacement des entrées d'eau en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2023 du plan d'action de remplacement des entrées d'eau en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1247271001

CM24 0587

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet immobilier Les Halles d'Anjou

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet immobilier les Halles d'Anjou, et le conseil en prend acte.

07.09 1245487004

CM24 0588

Dépôt du rapport d'activités 2023 du Comité consultatif en reconnaissance

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2023 du Comité consultatif en reconnaissance, conformément à l'article 28 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1249671001

CM24 0589

Dépôt du rapport annuel 2023 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2023 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1245487005

CM24 0590

Dépôt du bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12 1242937001

CM24 0591

Dépôt du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, « Reddition de compte financières » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13 1240029001

CM24 0592

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2023

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2023, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.14 1247665004

À 21 h 23, le conseil débute l'étude du point 8.01

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au lendemain, le mardi 18 juin 2024, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 juin 2024 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Christine Black, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Dominique Ollivier

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Ensuite, Mme Musau Muele souligne la date du décès de la cofondatrice de la Ville de Montréal, Mme Jeanne Mance, aujourd'hui le 18 juin, en l'an 1673.

La présidente du conseil invite les membres du conseil à observer une minute de silence à la mémoire d'une écrivaine et sociologue québécoise de renom, Mme Caroline Dawson. Mme Musau Muele résume quelques faits saillants du parcours de Mme Dawson dans le domaine de la littérature où elle n'a jamais hésité à utiliser sa plume pour défendre les plus démunis. Au nom du conseil municipal, Mme Musau Muele offre ses condoléances à la famille et aux proches de Mme Caroline Dawson.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 9 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Phaneuf	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Jugement en faveur de la corporation d'habitation Porte Jaune (jugement) : Pourquoi porter le jugement de la Cour du Québec en appel et pourquoi maintenir l'évaluation de cette corporation d'habitation basée sur la valeur marchande puisque ces habitations sont hors marché? / Voulez-vous prévoir dans le prochain budget de la Ville une ristourne de 19 M\$ pour les logements sociaux?
Mme Francine Duquette	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Souhaite un moratoire sur le retrait de places de stationnement sur l'avenue Gérin-Lajoie et aimerait présenter une autre solution / Préoccupations exprimées en lien avec la réponse reçue et présente d'autres avenues de solution
M. Robert Michael Edgar	Élu-e responsable (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	Préoccupations exprimées sur la sécurité des personnes piétonnes notamment à l'endroit des traverses piétonnes dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Aimerait que cet enjeu soit traité par la personne responsable à la ville centrale
M. Jason Keith Mailley	Élu-e responsable (Mme Maja Vodanovic)	Demande si la mairesse de Montréal est l'homme de la situation? / Questionne l'égalité homme-femme
Mme Dominique Boulanger	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Aimerait obtenir les preuves de son dossier concernant son chien Salvador / Affirme que son chien Salvador n'est pas dangereux

À 10 h 03, la présidente du conseil fait la lecture de 11 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Linda Cohen	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Good evening Madam Mayor I was born in England and my family moved to Montreal because we always considered it to be a safe place for Jews. For the first time in my life, I am regretting this move. I never wrote to you regarding the McGill encampment until I saw that they were organizing a so-called youth summer camp and promoting it with an image of children-soldiers. I was even more appalled when I saw the federal and provincial governments denounce this and you did not say anything. I am willing to think you didn't had time to react but please Madam Mayor I am hoping you will denounce this and tell the police this can not happen in our city

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Selena Cai	M. Domenico Zambito (Mme Josefina Blanco)	<p>To whom it may concern,</p> <p>My name is Selena Cai and I will be an International Seminarist in the 2024 WUSC International Seminar, themed 'Harmonizing Hopes: Refugee and Host Community Youth Thriving Together!' This seminar seeks to engage refugee and non-refugee youth from Canada, Jordan, Kenya, and Malawi for a multi-country research project that fosters global connection and collaboration. In July and August, I will be travelling to Malawi and conducting country-specific research on entrepreneurial opportunities and gender equality, before returning to Canada and providing policy recommendations on women and refugees' economic opportunities under the IGNI+E project, a development program implemented by WUSC and Global Affairs Canada under the Feminist International Assistance Policy launched by the Government of Canada.</p> <p>Here is a link for more details: https://wusc.akaraisin.com/ui/wuscignitevol/p/selenaacaimalawiwusc</p> <p>Please let me know if your office may have any opportunities!</p>
Stephane Groulx	Mme Valérie Plante (M. Abdelhaq Sari)	<p>Pq la brosse du balai n'est pas collé contre le trottoir et ce tout ou presque toute la rue pelletier entre charlerois et forest avec vidéos photos et caméra de surveillance et plusieurs citoyens s'en plaignent, à l'appui et ce des 2 côtés depuis 3 semaines de l'un et 2 semaines pour l'autre, y faudrait peut-être un plus longue période de temps, pas 1 heure mais demi-journée ???</p>
Chu Wu	M. Pierre Lessard-Blais (Mme Marianne Giguère)	<p>Are there future program to reduce bike theft in Hochelaga such as bike valet program suggested in https://www.youtube.com/watch?v=bJjnsHif2EQ&ab_channel=Shifter</p>
Mariève Lafortune	M. Éric Alan Caldwell (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Quand aura lieu la consultation promise au sujet de la modification de la rue Hochelaga? J'étais supposée recevoir une invitation en janvier, suite à la première étape de consultation, mais je l'attends toujours...</p>
Sébastien Proulx	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>J'aimerais savoir si des calculs financiers ont été faits quant à ce que ça coûterait à la Ville de ne pas négocier avec Ray-Mont Logistiques? Parce que si la poursuite de cet entrepreneur quérulent est la plus grosse que la Ville n'ait jamais connue, et que le montant est certainement impressionnant, les frais liés à la construction de 2 nouvelles routes + les mesures de mitigation + les éventuels coûts de santé + la dévaluation de la qualité de vie de milliers de résidents (et leurs propriétés), dont ceux qui verront passer 200 wagons de train quotidiennement à leur fenêtre + etc., sont quant à eux faramineux.</p> <p>J'aimerais donc avoir accès à ces calculs qui prouvent que de négocier avec Ray-Mont Logistiques est plus avantageux pour la Ville et ses citoyens, que de ne pas le faire.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Karim Medni	Mme Maeva Vilain (Mme Gracia Kasoki-Katahwa)	<p>La Ville prend des engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion en emploi. Comment votre administration a amélioré leur politique d'embauche et leur environnement de travail pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées ?</p> <p>des progrès ont été réalisés pour les minorités mais est ce le cas pour les personnes handicapées montréalais</p> <p>Madame Vilain, vous êtes responsable de la diversité, votre commission prend elle au sérieux l'intégration en emploi et la représentation des handicapées dans la ville de montréal</p>
Lucy Shapiro	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	<p>I live in downtown Montreal. I am never comfortable walking downtown with my Magen David on my neck. I am the daughter of two Holocaust survivors who has always been very vocal to stand up against hate. I speak in schools to educate the youth about the danger of hate speech, on line hate messages from way before October 7.</p> <p>This is my question:</p> <p>It is clear that there is a disconnect between the Jewish community along with its allies and their opponents, as to the threat and intended fear the pro Hamas mobs want to instil in the west. The mobs have become increasingly emboldened by the tolerance of their rhetoric.</p> <p>This being understood, and the inaction by your government to dismantle encampments and de escalate the violent and aggressive tone of the protests, what do you feel it will take to change the SPVM and your office's response to the encampments?</p>
Marie Yvonne Kiely	Mme Gracia Kasoki (Katahwa)	<p>Despite receiving a written petition from 1500 residents of NDG and 3 letters from the school's governing boards on Terrebonne as well as St. Monica's church outlining the opposition to this imposed bike path why does the NDG / Cote des Neiges borough continue to refuse to create a comprehensive consultation whereby they listen to our safety concerns and then work with the concerned groups to create a harmonious fair and representative project</p> <p>DÉPÔT DE DOCUMENT</p>
Stéphanie Potvin	M. Pierre Lessard-Blais	<p>Pourquoi il n'y a pas de toilettes accessibles au public au parc St-alloysius?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Christopher McCray	Mme Sophie Mauzerolle (M. Éric Alan Caldwell)	Bonjour, Les projets de transport collectif dans le Plan d'urbanisme et de mobilité sont franchement inspirants, merci pour votre vision. À plus court terme, les déplacements en autobus dans Ville-Marie sont lourdement ralentis par la congestion vers le pont Jacques-Cartier, encore plus depuis les travaux du pont-tunnel. Le projet de prolongement des voies réservées sur Sherbrooke Est vers le centre-ville est dans les cartons depuis plusieurs années, pouvez-vous nous indiquer l'échéancier de ce projet important pour les résidents du Centre-Sud et du Plateau-Mont-Royal? De plus, plusieurs lignes empruntent la rue Iberville mais les bus sont pris dans une forte congestion. Serait-il possible d'implanter une voie réservée sur cet axe pour les lignes 10 et 94 ainsi que les bus qui transitent vers le garage Frontenac? Merci!

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 22. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 22, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration va présenter une reddition de comptes publique notamment sur le dépassement de coûts des grands projets? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Souhaite un meilleur contrôle des coûts dans le dossier de la climatisation à l'Insectarium / Y aura-t-il des mécanismes mis en place pour la surveillance et le contrôle des coûts des grands projets notamment pour l'Insectarium et le terminus Rosemont?
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	En ce qui a trait aux surplus financiers et des transferts de la ville centre vers les arrondissements, plus précisément pour l'arrondissement d'Anjou, pourquoi est-ce inscrit 29 M\$ plutôt que 20 M\$? Il ajoute qu'il y a 9 M\$ de différence ce qui représente le montant de la taxe locale / Aimerais revenir à l'ancienne formule où les détails sont indiqués avec le montant de la taxe locale y apparaissant
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Aimerait des explications concernant les délais pour la délivrance des permis de construction et souhaite que ces délais soient réduits afin d'accélérer la construction d'habitations /

À 10 h 37,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Souhaite que l'Administration revoie l'ensemble de sa réglementation afin d'accélérer la délivrance des permis de construction dans le but de construire de nouvelles habitations
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Combien coûtera l'électrification du garage Bellechasse? / Est-ce que la Société de transport de Montréal (STM) aura la capacité opérationnelle pour recevoir les 140 autobus électriques prévus?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 46.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 47, le leader de la majorité, M. François Limoges, modifie la séquence de l'ordre du jour afin de poursuivre les travaux avec l'étude du point 15.02.

CM24 0593

Déclaration pour le 70^e anniversaire de Jeunesse au Soleil

Attendu que Jeunesse au Soleil a vu le jour en 1954, fondé par un groupe de jeunes mobilisés pour l'accès à des activités sportives et à du matériel récréatif pour tous les enfants de leur quartier;

Attendu que Jeunesse au Soleil célèbre, cette année, son 70^e anniversaire;

Attendu que depuis sa création, Jeunesse au Soleil s'est engagé à apporter du soutien et de l'écoute aux personnes de tous les horizons, en plus de contribuer à répondre aux besoins de base des personnes et des familles démunies, le tout, avec une approche favorisant la préservation de leur dignité et de leur intégrité;

Attendu que Jeunesse au Soleil répond chaque année aux besoins de milliers de personnes au moyen d'une trentaine d'activités et de programmes différents, incluant du mentorat pour les jeunes en situation de vulnérabilité, l'octroi d'une aide aux personnes affectées par un sinistre et un programme d'intégration au travail;

Attendu que près de 90 000 personnes ont bénéficié des services de Jeunesse au Soleil en 2022-2023;

Attendu que Jeunesse au Soleil incarne les valeurs de solidarité, d'inclusion sociale et de respect qui font la force et la richesse de notre communauté montréalaise;

Attendu que Jeunesse au Soleil contribue à la construction d'une ville plus inclusive et sécuritaire, où toutes les Montréalaises et tous les Montréalais ont une chance égale de réussir;

Attendu que Jeunesse au Soleil peut compter sur des bénévoles dévoués, des partenaires engagés et une équipe passionnée qui œuvrent sans relâche pour transformer des vies et bâtir un avenir meilleur pour les jeunes, mais aussi pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco
M. Sterling Downey

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne le 70^e anniversaire de Jeunesse au Soleil et reconnaisse l'impact positif et durable de son action dans notre communauté;
- 2- salue l'importante contribution de Jeunesse au Soleil à la construction d'une société plus juste, plus solidaire et plus inclusive pour les jeunes et l'ensemble de la population du Grand Montréal;
- 3- s'engage à continuer de collaborer avec Jeunesse au Soleil dans la lutte contre l'exclusion sociale, dans le développement de programmes structurants pour les jeunes et dans ses actions de prévention, et ce, afin de bâtir une ville où toutes et tous peuvent vivre d'une manière égalitaire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, Mme Plante rappelle les débuts de Jeunesse au Soleil, fondé en 1954 par deux jeunes de 9 et 13 ans, Sid Stevens et Earl De La Perralle, et que 70 ans plus tard, l'organisme est impliqué plus que jamais dans la communauté. Mme Plante énumère notamment quelques-uns des différents services offerts par Jeunesse au Soleil, lesquels profitent à plusieurs milliers de personnes, et conséquemment, l'apport exceptionnel de l'organisme à la population montréalaise.

En conclusion, la mairesse de Montréal vante les valeurs de solidarité, d'inclusion sociale et de respect de Jeunesse au Soleil qui contribuent à la qualité de vie de la population, salue M. Sid Stevens, toujours impliqué dans l'organisme, puis invite les membres du conseil à adopter la présente Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

En commençant, M. Langevin expose également les premiers pas de Jeunesse au Soleil alors que les deux membres fondateurs amassaient des fonds pour l'achat d'équipements sportifs et l'organisation d'activités récréatives. M. Langevin précise qu'aujourd'hui, l'organisme compte plus de 2000 bénévoles et qu'entre 2022 et 2023, le nombre de bénéficiaires de Jeunesse au Soleil a augmenté du tiers, portant le total à plus de 90 000 personnes.

Pour terminer, M. Langevin croit que les besoins sont toujours grandissants puisque pour la première fois, l'organisme a dû créer une liste d'attente en ce qui a trait à ses banques alimentaires, entre autres. Il insiste quant à la mise en place de solutions de financement pérennes pour Jeunesse au Soleil et tous les organismes d'aide sociale.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Benoit Langevin pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 10 h 55, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle le point 7.04 comme convenu au début de la séance.

CM24 0581 (suite)

Point 7.04 – Tenue d'un comité plénier

Dépôt du rapport annuel 2023 de la vérificatrice générale de la Ville

À 10 h 55, le mardi 18 juin 2024, le conseil reprend ses travaux sur le point 7.04 sous la présidence de Mme Martine Musau Muele.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Virginie Journeau

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne Mme Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera d'une durée de 30 minutes pour présenter son rapport annuel, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 33 minutes
- Ensemble Montréal : 20 minutes
- Autres élus-es : 7 minutes

À 10 h 56, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 11 h 02, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, déclare la séance ouverte.

À 11 h 03, Mme Blanchet suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 11, les travaux reprennent. Mme Nancy Blanchet souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Andrée Cossette, à sa collaboratrice, Mme Kim Tardif, et à ses collaborateurs, MM François Arbez et Gontran Bage. Mme Blanchet invite la vérificatrice générale à débiter sa présentation.

À 12 h 42, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, indique la levée du comité plénier et suspend les travaux pour la pause du lunch.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 juin 2024 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Christine Black, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Laurence Lavigne Lalonde et
Mme Dominique Ollivier

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

À 14 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la séance ouverte et le conseil reprend ses travaux avec la suite de l'étude du point 7.04.

CM24 0581 (suite)**Point 7.04 – Tenue d’un comité plénier****Dépôt du rapport annuel 2023 de la vérificatrice générale de la Ville**

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, à faire son rapport. Mme Blanchet indique que le comité plénier a siégé durant 90 minutes, 11 membres ont pris la parole pour un total de 32 questions. Elle ajoute que les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres du conseil qui sont intervenus, de même que la vérificatrice générale et son équipe.

La présidente du conseil remercie Mme Nancy Blanchet d'avoir présidé ce comité.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil déclare le point 7.04 déposé.

07.04

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 14 h 13, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude du point 8.01.

CM24 0594**Dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Projet de Politique de la vie nocturne montréalaise - Rapport et recommandations »**

M. Benoit Langevin, à titre de vice-président de cette Commission, dépose le rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Projet de Politique de la vie nocturne montréalaise - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM24 0595**Dépôt du rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs - Rapport et recommandations »**

M. Michel Bissonnet, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé : « Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée

CM24 0596

Déclaration pour la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones

Attendu que la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones a lieu au solstice d'été, le 21 juin, et qu'il s'agit d'une occasion unique d'en apprendre davantage sur la richesse et la diversité des expressions culturelles et des histoires des Premières Nations, des Inuits et des Métis;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et que la Ville de Montréal l'a endossée à l'unanimité le 21 août 2017, rejoignant ainsi le mouvement vers la réconciliation, qui nous invite à reconnaître et à respecter les droits des peuples autochtones au Canada;

Attendu que l'apport des différentes Nations et communautés autochtones, dans toutes les sphères de notre société, contribuent au développement et au rayonnement de la Ville de Montréal;

Attendu que, depuis 2017, la Ville de Montréal a entamé un processus de réconciliation avec les peuples autochtones, visant à créer des relations durables, sincères, de collaboration et de gouvernement à gouvernement;

Attendu que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la mise en valeur et le respect de l'histoire, des langues, des savoirs, des traditions et des cultures autochtones;

Attendu qu'en 2020, la Ville de Montréal a adopté sa toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025, fruit de plusieurs années de concertation;

Attendu que, par sa Stratégie de réconciliation, la Ville de Montréal reconnaît l'histoire autochtone millénaire de l'île et l'apport des populations autochtones au tissu culturel de la ville;

Attendu que cette stratégie vise à renforcer durablement les relations de la Ville de Montréal avec les peuples autochtones et qu'elle s'inscrit dans les luttes qui doivent être menées contre le racisme et les discriminations systémiques et contre les injustices que subissent les membres des Premières Nations, Inuits et Métis;

Attendu qu'en 2021, suivant la recommandation du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et la discrimination systémiques, la Ville de Montréal a modifié la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour ajouter l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule;

Attendu qu'en cohérence avec sa Stratégie de réconciliation, la Ville de Montréal a lancé, le 21 juin 2022, une nouvelle formation concernant l'histoire et les réalités des peuples autochtones, développée en collaboration avec l'organisme autochtone Mikana ainsi que l'INRS et ce, à l'intention de ses fonctionnaires et des personnes élues;

Attendu que la Ville de Montréal est engagée, avec ses partenaires communautaires autochtones, le réseau de la santé et des services sociaux et les autres paliers de gouvernements, à mettre en place des ressources adaptées et culturellement sécuritaires pour les personnes vulnérables et en situation d'itinérance autochtones;

Attendu que l'appel de projets Itinérance et milieux inclusifs 2023-2025 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale comprenait un volet spécifique autochtone avec un budget réservé et que, dans le cadre de ce programme, la Ville de Montréal soutient 6 projets portés par des organismes communautaires autochtones à hauteur de plus de 2,3 M\$;

Attendu qu'au SPVM, un poste de conseillère ou de conseiller en développement communautaire et de liaison auprès des peuples autochtones est doté depuis mai 2022 et que le Service a pérennisé la fonction policière d'agent de liaison avec les peuples autochtones, occupée par un policier autochtone;

Attendu qu'Espace pour la vie s'est doté d'un programme d'autochtonisation qui oriente ses stratégies et se réalise par des choix structurants et durables, et que ce programme comprend la mise sur pied d'un comité consultatif de personnes autochtones issues de plusieurs nations pour conseiller Espace pour la vie dans son développement et dans ses démarches de réconciliation avec les peuples autochtones;

Attendu que la célébration, en juin, du Mois national de l'histoire autochtone, ainsi que de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin, servent à promouvoir la reconnaissance de l'histoire et de la présence autochtones à Montréal.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- invite les Montréalaises et les Montréalais à se joindre aux communautés autochtones en milieu urbain et à célébrer la richesse des cultures autochtones en prenant part aux nombreuses activités organisées dans le cadre de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin 2024;
- 2- réaffirme sa détermination à travailler, dans un rapport de gouvernement à gouvernement, avec les Nations et les communautés autochtones, pour lutter contre le racisme et les discriminations systémiques auxquels font face les Montréalaises et les Montréalais autochtones, tout en favorisant leur épanouissement social, économique et culturel;
- 3- poursuive son engagement et la mise en œuvre de sa stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones à travers ses processus politiques, ses politiques publiques et ses plans d'actions municipaux, son développement économique, son urbanisme et ses projets en habitation ainsi que ses investissements sociaux et culturels;
- 4- encourage et salue les arrondissements qui se sont dotés de pratiques et de politiques locales visant à nouer des relations avec les peuples autochtones et à valoriser les savoirs, les langues et les cultures autochtones.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour débiter, la mairesse de Montréal mentionne que la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, qui se tiendra vendredi, est l'occasion de célébrer autant l'importance des relations qui nous unissent aux peuples autochtones que notre démarche de réconciliation. Mme Plante souligne que la communauté autochtone représente la plus grande du Québec; en ce sens, il est primordial de la connaître, de la reconnaître, de saluer son héritage et de vanter sa richesse.

Mme Plante nomme ensuite quelques mesures mises en place par la Ville de Montréal dans sa Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, notamment avec la création de logements sociaux autochtones et le parcours Peel qui met en valeur plusieurs œuvres autochtones.

En conclusion, la mairesse de Montréal invite la population à profiter des installations et à découvrir les différentes œuvres autochtones.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

En résumé, M. Langevin croit à la nécessité de la journée du 21 juin, jour du solstice d'été, pour plusieurs groupes et collectivités des premières Nations, des Inuits et des Métis. Il invite toute la population à découvrir et à honorer la richesse culturelle autochtone en participant aux différentes activités organisées dans le cadre de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones. Il indique que Montréal est à l'avant-garde des Villes en matière de réconciliation avec les peuples autochtones bien que beaucoup reste à accomplir.

Pour terminer, le conseiller Langevin souhaite à toutes et à tous une excellente célébration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Benoit Langevin pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

À 14 h 39, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 14 h 39,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0597

Accorder six contrats à GFL Environmental inc. et à Excavations Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs pour système de levage par câble (« roll-off ») de matières résiduelles aux écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel pour une période de 46 à 48 mois, avec la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 10 191 263,31 \$, taxes incluses (contrats : 9 109 381,11 \$ + contingences : 253 598,68 \$ + indexation : 828 283,52 \$) - Appel d'offres public 24-20423 (4 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à GFL Environmental inc. et Excavations Vidolo ltée, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 46 mois (lot 6) à 48 mois (lots 1 à 5), les contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour les écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20423 :

Fournisseurs	Lots	Écocentres	Contrats (montant taxes incl.)
GFL Environmental inc.	1 (excluant 1.3.2)	Acadie	972 932,11 \$
	2 (excluant 2.3.2)	Côte-des-Neiges	1 714 689,73 \$
	4 (excluant 4.3.2)	Rivière-des-Prairies	1 654 438,79 \$
	5 (excluant 5.3.2)	Saint-Michel	2 208 378,63 \$
	6	Matières recyclables (5 écocentres)	377 034,83 \$
Excavations Vidolo ltée	3 (excluant 3.3.2)	La Petite-Patrie	2 181 907,02 \$
Total - toutes taxes incluses			9 109 381,11 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 253 598,68 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation) :

Fournisseurs	Lots	Écocentres	Indexation (montant taxes incl.)
GFL Environmental inc.	1 (excluant 1.3.2)	Acadie	26 992,78 \$
	2 (excluant 2.3.2)	Côte-des-Neiges	47 637,36 \$
	4 (excluant 4.3.2)	Rivière-des-Prairies	45 997,69 \$
	5 (excluant 5.3.2)	Saint-Michel	61 362,70 \$
	6	Matières recyclables (5 écocentres)	10 957,62 \$
Excavations Vidolo ltée	3 (excluant 3.3.2)	La Petite-Patrie	60 650,53 \$

Total - toutes taxes incluses **253 598,68 \$**

3- d'autoriser une dépense de 828 283,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

Fournisseurs	Lots	Écocentres	Contingences (montant taxes incl.)
	1 (excluant 1.3.2)	Acadie	59 995,50 \$
	2 (excluant 2.3.2)	Côte-des-Neiges	176 232,71 \$
GFL Environmental inc.	4 (excluant 4.3.2)	Rivière-des-Prairies	102 026,19 \$
	5 (excluant 5.3.2)	Saint-Michel	226 974,13 \$
	6	Matières recyclables (5 écocentres)	38 799,24 \$
Excavations Vidolo ltée	3 (excluant 3.3.2)	La Petite-Patrie	224 255,75 \$
Total - toutes taxes incluses			828 283,52 \$

4- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc. et Excavations Vidolo ltée à la fin des contrats;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249634001
80.01 (20.01)

CM24 0598

Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 3 230 387,89 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG20 0435), majorant ainsi le montant total de la dépense de 12 946 283,40 \$ à 16 176 671,29 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 3 076 559,89 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0435), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 946 283,40 \$ à 16 022 843,29 \$, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 153 828 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247157008
80.01 (20.02)

CM24 0599

Autoriser une dépense additionnelle de 215 923,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de remplacement de la dalle du garage et de réaménagement des espaces de la Caserne 39, située au 2915, rue Monsabré dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG22 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 098 198,46 \$ à 5 314 121,51 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 215 923,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de remplacement de la dalle du garage et de réaménagement des espaces de la Caserne 39, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG22 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 098 198,46 \$ à 5 314 121,51 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246342001
80.01 (20.03)

CM24 0600

Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 2 740 674,84 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés aux firmes Placement Potentiel inc. et Axia Services (CG20 0493), majorant ainsi le montant total de la dépense de 10 591 150,74 \$ à 13 331 825,58 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 2 610 166,51 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés aux firmes Placement Potentiel inc. et Axia Services (CG20 0493), majorant ainsi le montant total de la dépense de 10 591 150,74 \$ à 13 331 825,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 130 508,33 \$, taxes incluses (Placement Potentiel inc. : 41 963,41 \$, Axia Services : 88 544,92 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247157009
80.01 (20.04)

CM24 0601

Conclure des ententes-cadres avec Poulin Électrique inc. (lots 1 et 3) et Mofax Électrique Ltée (lot 2), pour la fourniture de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 7 810 647,26 \$, taxes incluses (contrats : 6 508 872,72 \$ + contingences : 1 301 774,54 \$) - Appel d'offres public 24-20435 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20435 :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Poulin Électrique inc.	1	2 186 347,35 \$
Mofax Électrique Ltée	2	2 067 710,40 \$
Poulin Électrique inc.	3	2 254 814,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 301 774,54 \$, taxes incluses (lot 1 : 437 269,47 \$ + lot 2 : 413 542,08 \$ + lot 3 : 450 962,99 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Poulin Électrique inc. et Mofax Électrique Ltée;
- 4- d'imputer ces dépenses à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247157010
80.01 (20.05)

À 14 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0602

Conclure une entente-cadre avec Québec Linge (Canadian Linen and Uniform Service Corp.) pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements ainsi que la fourniture et la location de chiffons d'atelier pour les employés de métier, pour une durée de 60 mois, sans option de renouvellement - Montant estimé de l'entente : 959 020,85 \$, taxes incluses (contrat : 767 216,68 \$ + contingences : 115 082,50 \$ + variation de quantités : 76 721,67 \$) - Appel d'offres public 24-20390 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Québec Linge (Canadian Linen and Uniform Service Corp.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location, l'entretien et la réparation de vêtements, ainsi que la fourniture et location de chiffons d'atelier pour les employés de métier, pour une somme maximale de 767 216,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20390;
- 2- d'autoriser une dépense de 115 082,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 76 721,67 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Québec Linge (Canadian Linen and Uniform Service Corp.);
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des ateliers du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247567016
80.01 (20.06)

CM24 0603

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Le Newman Social, société en commandite, un terrain vacant constitué du lot 1 449 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 787,1 mètres carrés situé du côté est de la rue Léger, au nord du boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, à des fins de logement social, pour la somme de 1 668 000 \$, plus taxes applicables le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Le Newman Social, société en commandite, un terrain vacant constitué du lot 1 449 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 787,1 mètres carrés, situé du côté est de la rue Léger, au nord du boulevard Newman, dans l'arrondissement de LaSalle, aux fins de construction de logements sociaux, pour un montant de 1 668 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite :
 - que le rapport géotechnique démontre une compaction conforme à ce qui est prévue à l'entente et qu'il est approuvé par le Service de l'habitation;
 - que les travaux de décontamination et de remblaiement soient complétés conformément à ce qui est prévu à l'entente et que ceux-ci sont approuvés par le Service de l'environnement et par le Service de l'habitation;
- 3- d'autoriser la signature du contrat de services professionnels entre le Vendeur et son fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire du vendeur;
- 5- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1234501002
80.01 (20.07)

CM24 0604

Approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 48 892 468 \$, entre sa Majesté le Roi du Chef du Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 48 892 468 \$, entre Sa Majesté le Roi, chef du Canada, représentée par Ressources naturelles Canada, et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30);
- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

1249767001
80.01 (20.08)

CM24 0605

Accorder deux contrats à Pure Technologies ltée, pour la fourniture de services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive (lot 1) et une méthode non intrusive (lot 2), pour une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 24 mois - Dépense totale de 1 555 428,37 \$, taxes et contingences incluses (Lot 1 : 857 569,78 \$ + contingences : 85 756,98 \$ et Lot 2 : 556 456,01 \$ + contingences : 55 645,60 \$) - Appel d'offres public 24-20318 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Pure Technologies ltée, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des articles, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive (lot 1) et une méthode non intrusive (lot 2), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20318 :

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Pure Technologies Itée	lot 1	857 569,78 \$
Pure Technologies Itée	lot 2	556 456,01 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 85 756,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 645,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pure Technologies Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1236593001
80.01 (20.09)

CM24 0606

Conclure une entente-cadre avec Planète Courrier inc. pour le service de ramassage, de tri et distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 659 365,76 \$, taxes et contingences incluses, pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Appel d'offres public 24-20387 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Planète Courrier inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir, sur demande, le service de ramassage, de tri et distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 573 361,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20387;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 004,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Planète Courrier inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249938001
80.01 (20.10)

À 14 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0607

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois pour l'inspection des systèmes de sécurité incendie (alarme, gicleur et extincteur) et autoriser une dépense additionnelle de 355 046,61 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Marco Cournoyer inspection inc. (CG21 0331) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 044 254,69 \$ à 1 399 301,30 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois pour l'inspection des systèmes de sécurité incendie (alarme, gicleur et extincteur) et d'autoriser une dépense additionnelle de 355 046,61 \$, taxes incluses, pour l'inspection annuelle des systèmes incendie alarme/gicleur/extincteur dans le cadre du contrat accordé à Marco Cournoyer inspection inc. (CG21 0331), majorant ainsi la somme totale du contrat de 1 044 254,69 \$ à 1 399 301,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245492001
80.01 (20.11)

CM24 0608

Accorder un contrat à Cimaise inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture à la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 918 336,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20292 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Cimaise inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture à la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 336,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20292;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Cimaise inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1242884001
80.01 (20.12)

CM24 0609

Accorder un contrat à Lanco aménagement inc., pour le projet de relocalisation d'un fossé agricole au Grand parc de l'Ouest - Dépense totale de 662 779,87 \$, taxes incluses (contrat : 517 143,18 \$ + contingences : 77 571,49 \$ + incidences : 68 065,20 \$) - Appel d'offres public 23-6122 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Lanco aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de relocalisation d'un fossé agricole au Grand parc de l'Ouest (GPO), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 143,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6122;
- 2- d'autoriser une dépense de 77 571,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 065,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246496001
80.01 (20.13)

CM24 0610

Accorder quatre contrats à Distribution Maranda inc. (lots 1, 3, 4 et 6) pour la fourniture et l'installation d'aménagements préfabriqués pour des fourgons utilitaires et un châssis-cabine fournis par la Ville - Dépense totale de 1 163 417,59 \$, taxes incluses (contrat : 969 514,66 \$ + contingences : 193 902,93 \$) - Appel d'offres public 24-20344 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Distribution Maranda inc., seul soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture et installation d'aménagements préfabriqués pour des fourgons utilitaires et un châssis-cabine fournis par la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20344;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Distribution Maranda inc.	Lot 1 - Fourniture et installation de cinq (5) aménagements préfabriqués dans des fourgons électriques - SIM - Devis 21723K11	402 254,64 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 3 - Fourniture et installation de cinq (5) aménagements préfabriqués dans des fourgons utilitaire - SIM - Devis 21723M11	319 839,87 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 4 - Fourniture et installation d'un (1) aménagement préfabriqué dans des fourgons utilitaire - SIM - Devis 21723N11	111 425,24 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 6 - Fourniture et installation d'un (1) aménagement préfabriqué et d'une (1) nacelle - SPVM - Devis 21723R11	135 994,91 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 193 902,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567010
80.01 (20.14)

CM24 0611

Autoriser une dépense additionnelle de 4 246 716,60 \$, taxes incluses, pour poursuivre la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG22 0646) majorant ainsi la somme totale du contrat du lot 1 de 26 694 895,50 \$ à 30 941 612,10 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 246 716,60 \$, taxes incluses, pour poursuivre la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium à la Station des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG22 0646), majorant ainsi le montant total du contrat de 26 694 895,50 \$ à 30 941 612,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245538001
80.01 (20.15)

À 14 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0612

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 578 726,91 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de gants de travail spécialisés dans le cadre du contrat accordé à S.P.I. Santé Sécurité inc. (P.S.B. Chaleurs inc.) (CG21 0353), majorant ainsi le montant initial estimé du contrat de 1 736 180,71 \$ à 2 314 907,62 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 578 726,91 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de gants de travail spécialisés dans le cadre du contrat accordé à S.P.I. Santé Sécurité inc. (CG21 0353), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 736 180,71 \$ à 2 314 907,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 486,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249841001
80.01 (20.16)

CM24 0613

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc., pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'aqueduc principal - Dépense totale de 11 326 855,72 \$, taxes incluses (contrat : 8 390 263,49 \$ + contingences : 1 678 052,70 \$ + incidences : 1 258 539,53 \$) - Appel d'offres public 10404 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau principal d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 390 263,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10404;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 678 052,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 258 539,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246503001
80.01 (20.17)

CM24 0614

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de réaménagement du terrain multisports au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 12 190 322,10 \$, taxes incluses (contrat : 10 158 601,75 \$ + contingences : 1 523 790,26 \$ + incidences : 507 930,09 \$) - Appel d'offres public 23-6130 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement du terrain multisports au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 158 601,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6130;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 523 790,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 507 930,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238264005
80.01 (20.18)

CM24 0615

Exercer l'option de la deuxième prolongation d'une durée de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 153 409,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, dans le cadre du contrat accordé à Boivin et Gauvin inc. (CG20 0579) majorant ainsi le montant total du contrat de 401 837,63 \$ à 555 247,58 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 153 409,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, dans le cadre du contrat accordé à Boivin et Gauvin inc. (CG20 0579), majorant ainsi le montant total du contrat de 401 837,63 \$ à 555 247,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243838001
80.01 (20.19)

CM24 0616

Autoriser une dépense additionnelle de 862 625,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour la portion de la Ville liée de Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire (CG23 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 986 632,47 \$ à 21 849 257,49 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de contingences de 862 625,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Construction inc. (CG23 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 986 632,47 \$ à 21 849 257,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247651001
80.01 (20.20)

À 14 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0617

Accorder un soutien financier non récurrent de 79 024 \$ à Société Logique inc. pour le projet « Parcours design universel : rues commerciales » / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 79 024 \$ à Société Logique inc. pour la réalisation du projet « Parcours design universel : rues commerciales »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248994007
80.01 (20.21)

CM24 0618

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 409 019 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 409 019 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 mars 2025, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la reconduction de projets de l'appel à projets « Itinérance et milieux inclusifs 2023-2025 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

Organisme	Projet (1 ^{er} juillet 2024 au 31 mars 2025)	Montant
Accueil Bonneau inc.	« L'art de la cohabitation sociale par le changement de regard »	203 613 \$
Action-Réinsertion (agissant aussi sous Le Sac à dos)	« Des expert.es au service de l'inclusion et de la cohabitation »	87 561 \$
Mission St-Michael	« Une cohabitation en confiance : l'arrivée de la Mission St-Michael dans Peter-McGill »	117 845 \$

- 2- d'approuver les projets de convention respectifs entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1244363001
80.01 (20.22)

CM24 0619

Accorder un contrat à Pavage des Moulins inc., pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 6 346 152,26 \$, taxes incluses (contrat : 5 311 740,66 \$ + contingences : 796 761,10 \$ + incidences : 237 650,50 \$) - Appel d'offres public 512902 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Pavage des Moulins inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 311 740,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512902;
- 2- d'autoriser une dépense de 796 761,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 237 650,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavage des Moulins inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247231031
80.01 (20.23)

CM24 0620

Conclure des ententes-cadre avec Patriarche architecture inc. (lot 1) et GLT+ inc. (lot 4) pour des services professionnels en architecture et en consultation réglementaire et normative, pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 350 098,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20404 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en consultation réglementaire et normative pour divers projets du Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20404;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Patriarche architecture inc.	1	163 839,38 \$
GLT+ Inc.	4	186 259,50 \$

- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247897001
80.01 (20.24)

CM24 0621

Accorder un contrat à Construction Arcade, pour réaliser les travaux de réfection des pièces de béton encastrées dans les chemins des décanteurs et des dessableurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. - Dépense totale de 1 190 020 \$, taxes incluses (contrat : 1 034 800 \$ + contingences : 155 220 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP24004-177687-C (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des pièces de béton encastrées dans les chemins des décanteurs et des dessableurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP24004-177687-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 155 220 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Construction Arcade;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1242884002
80.01 (20.25)

À 14 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0622

Accorder des contrats à Englobe Environnement inc. (lot 1) et Environnement Viridis inc. (lot 2) pour la fourniture de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour le recyclage des Ferti Cendres de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale de 4 167 581,37 \$, taxes incluses (Contrat, lot 1 : 1 697 720,85 \$ + contrat, lot 2 : 1 784 986,88 \$ + indexations : 162 467,47 \$ + contingences : 522 406,17 \$) - Appel d'offres public 23-20282 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis (lot 1) ou étant seule soumissionnaire conforme (lot 2), pour chacun des articles, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour le recyclage des Fertili Cendres de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (incluant notamment la préparation des avis de projet, le chargement, le transport et l'épandage des Fertili Cendres), aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-20282;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Englobe Environnement inc.	Lot 1	1 697 720,85 \$
Environnement Viridis inc.	Lot 2	1 784 986,88 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 522 406,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 162 467,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Englobe Environnement inc. et Environnement Viridis inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245431001
80.01 (20.26)

CM24 0623

Autoriser une dépense additionnelle de 97 725,45 \$, taxes incluses, au budget des contingences, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à WAA Montréal inc. (G21 0282) pour le suivi des travaux d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, majorant ainsi la dépense totale de 1 074 979,95 \$ à 1 172 705,40 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 97 725,45 \$, taxes incluses, au budget des contingences, pour le suivi des travaux d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à WAA Montréal inc. (CG21 0282), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 074 979,95 \$ à 1 172 705,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239222001
80.01 (20.27)

CM24 0624

Autoriser le transfert, vers le budget de contingences, de crédits libérés par le retrait de certains travaux initialement prévus au contrat d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal accordé à LANCO aménagement inc. (CG22 0403), pour un montant de 552 738,29 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contingences de 2 175 886,93 \$ à 2 728 625,22 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 552 738,29 \$, taxes incluses, du contrat initial accordé à LANCO aménagement inc. (CG22 0403) pour l'aménagement du secteur du marécage au parc du Mont-Royal, vers le budget de contingences. Le transfert des crédits du contrat vers les contingences n'engendrera aucune augmentation au budget total du contrat;
- 2- d'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248867001
80.01 (20.28)

CM24 0625

Accorder un contrat à Plomberie Charbonneau inc. pour l'exécution des travaux de décarbonation du bâtiment situé au 6000, rue Notre-Dame Ouest - Dépense totale de 3 065 480,58 \$, taxes incluses (contrat : 2 270 726,36 \$ + contingences : 340 608,95 \$ + incidences : 454 145,27 \$) - Appel d'offres public IMM-15912 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Plomberie Charbonneau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décarbonation du bâtiment situé au 6000, rue Notre-Dame Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 270 726,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15912;
- 2- d'autoriser une dépense de 340 608,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 454 145,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Plomberie Charbonneau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245413002
80.01 (20.29)

CM24 0626

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de six pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 413 482,29 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de six pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 413 482,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249886001
80.01 (20.30)

À 14 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0627

Autoriser une dépense additionnelle de 58 223,34 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de construction du revêtement extérieur du poste de quartier 8 du Service de police de la Ville de Montréal situé au 170, 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Proteau et Garneau inc. (CE23 1096), majorant ainsi le montant total du contrat de 492 368,94 \$ à 550 592,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 58 223,34 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de construction du revêtement extérieur du poste de quartier 8 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Proteau et Garneau inc. (CE23 1096), majorant ainsi le montant total du contrat de 492 368,94 \$ à 550 592,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246534001
80.01 (20.31)

CM24 0628

Accorder des contrats à 9386-0120 Québec inc. et Recyclage Notre-Dame inc. pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois pour une période de 36 mois avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 9 323 450,94 \$, taxes incluses (contrats : 8 959 159,46 \$ + indexation : 120 052,74 \$ + contingences : 244 238,74 \$) - Appel d'offres public 24-20474 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois, les commandes pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20474;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
9386-0120 Qc inc.	Lot 1	852 601,71 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 2	1 316 125,72 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3	1 021 073,23 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 4	1 415 688,09 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5	1 403 750,52 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6	835 010,24 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 7	1 675 613,46 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 8	439 296,48 \$
Total des contrats		8 959 159,45 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 120 052,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation) ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
9386-0120 Qc inc.	Lot 1	11 424,87 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 2	17 636,08 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3	13 682,38 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 4	18 970,22 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5	18 810,26 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6	11 189,14 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 7	22 453,22 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 8	5 886,57 \$
Total des contrats		120 052,74 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 244 238,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9386-0120 Qc inc.	Lot 1	17 280,52 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 2	26 675,24 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3	20 695,11 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 4	57 386,33 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5	28 451,22 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6	16 923,99 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 7	67 922,67 \$
9386-0120 Qc inc.	Lot 8	8 903,66 \$
Total des contrats		244 238,74 \$

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Recyclage Notre-Dame inc. et de 9386-0120 Qc inc. à la fin des contrats;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246588003
80.01 (20.32)

CM24 0629

Accorder un contrat à Démospec Déconstruction inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction des bâtiments situés au 1300-1330, rue Saint-Antoine Ouest - Dépense totale de 844 500,58 \$, taxes incluses (contrat : 625 555,98 \$ + contingences : 125 111,20 \$ + incidences : 93 833,40 \$) - Appel d'offres public IMM-15921 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Démospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction des bâtiments situés au 1300-1330, rue Saint-Antoine Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 625 555,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15921;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 111,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 93 833,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245455001
80.01 (20.33)

CM24 0630

Conclure des ententes-cadre (lots 3 et 4) avec Pneus Métropolitains pour le service d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 325 879,89 \$, taxes incluses (contrat : 1 104 899,91 \$ + contingences : 220 979,98 \$) - Appel d'offres public 24-20457 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec Pneus Métropolitains, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20457;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Pneus Métropolitains	Lot #3 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur CENTRE.	578 238,55 \$
Pneus Métropolitains	Lot #4 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur SUD.	526 661,36 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 220 979,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Pneus Métropolitains;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567018
80.01 (20.34)

CM24 0631

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la conversion des licences IBM Maximo de la version 7 à 8 ainsi que le support et la maintenance, pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2027, pour une somme maximale de 3 999 353,52 \$, taxes incluses / Autoriser, pour l'exercice 2024, l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts, pour un montant maximal de 782 858,40 \$ pour le volet agglomération et 124 803,52 \$ pour le volet local

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour la conversion des licences IBM Maximo de la version 7 à 8 ainsi que le support et la maintenance, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027, pour une somme maximale de 3 999 353,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires gestion du territoire du Service des technologies de l'informatique à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser, pour l'exercice 2024, l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts pour un montant maximal de 782 858,40 \$ pour le volet agglomération et 124 803,52 \$ pour le volet local;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245035002
80.01 (20.35)

À 15 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0632

Accorder deux contrats à Fortier Auto (Montréal) ltée (lot 1) et Drummondville Ford (Tradition Ford (Ventes) ltée) (lot 2) pour la fourniture et l'aménagement de divers fourgons utilitaires pour l'activité « Aqueduc » - Dépense totale de 1 389 117,04 \$, taxes incluses (contrat : 1 262 833,67 \$ + contingences : 126 283,37 \$) - Appel d'offres public 24-20371 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture et l'aménagement de divers fourgons utilitaires pour l'activité « Aqueduc » pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20371;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Fortier Auto (Montréal) Itée	Lot 1 - Fourniture et Aménagement de huit fourgons utilitaires allongés roue simple arrière, toit surélevé pour métier Entretien - Aqueduc DEVIS 21724A11	700 864,61 \$
Drummondville Ford (Tradition Ford (Ventes) Itée)	Lot 2 - Fourniture et aménagement de six fourgons utilitaires allongés roues doubles arrières, toit surélevé pour métier Entretien - Aqueduc DEVIS 22724A11.	561 969,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 126 283,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Drummondville Ford (Tradition Ford (Ventes) Itée) et Fortier Auto (Montréal) Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567014
80.01 (20.36)

CM24 0633

Accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243205001
80.01 (20.37)

CM24 0634

Conclure une entente cadre avec Les Services EXP inc., d'une durée de 60 mois, pour des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour des études d'avant-projet, de conception et d'assistance technique pendant les travaux pour les lots 2 et 3 du projet d'aménagement de la place de l'avenue McGill College - Dépense maximale de 6 409 263,50 \$, taxes incluses (contrat : 4 923 189,26 \$ + contingences : 492 318,93 \$ + déboursés : 738 478,39 \$ + indexation : 255 276,92 \$) - Appel d'offres public 24-20405 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour des études d'avant-projet, la conception et l'assistance technique pendant les travaux pour les lots 2 et 3 du projet d'aménagement de la place de l'avenue McGill College, pour la somme maximale de 4 923 189,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20405;
- 2- d'autoriser une dépense de 492 318,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 738 478,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 255 276,92 \$ taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247231035
80.01 (20.38)

CM24 0635

Accorder un soutien financier non récurrent de 80 193 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, pour la reconduction d'un projet dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), pour la ville de Côte-Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 193 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, pour l'année 2024, pour le projet « Lutte contre la pauvreté à Côte Saint-Luc 2024 (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025) », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), pour la ville liée de Côte-Saint-Luc;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248377001
80.01 (20.39)

CM24 0636

Accorder un contrat à SNF Canada Itée pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 12 mois, avec possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 905 707,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20319 (4 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à SNF Canada Itée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 905 707,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20319;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de SNF Canada Itée;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249888002
80.01 (20.40)

À 15 h 09,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0637

Accorder un contrat de gré à gré à Everest Automation inc. pour la migration de quatre systèmes de mesure en continu ABB ACF-NT vers son modèle de remplacement ABB ACF-5000 pour les mesures des émissions de contaminants des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 664 184,94 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Everest Automation inc., pour la migration de quatre systèmes de mesure en continu ACF-NT de ABB vers son modèle de remplacement ACF-5000 de ABB pour les mesures des émissions de contaminants des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 184,94 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-24-001;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Everest Automation inc.;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249888003
80.01 (20.41)

CM24 0638

Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc. pour l'acquisition d'une vanne et d'un clapet mural d'égout pour l'ouvrage de dérivation Clément-Jetté - Dépense totale de 439 293,37 \$, taxes incluses (contrat : 399 357,61 \$ + contingences : 39 935,76 \$) - Appel d'offres public 24-20385 - (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme D.M. Valve et Contrôles inc., le contrat pour l'acquisition d'une vanne et d'un clapet mural d'égout pour l'ouvrage Clément-Jetté, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 399 357,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 24-20385;
- 2- d'autoriser une dépense de 39 935,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246582001
80.01 (20.42)

CM24 0639

Autoriser la cession des contrats de Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc. à Béton Provincial Itée pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait (CG21 0347) / Approuver un projet de contrat de cession à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations des contrats découlant de l'appel d'offres 21-18757 (CG21 0347) de Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc. à Béton Provincial Itée pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

1249462002
80.01 (20.43)

CM24 0640

Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 179 351,80 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 179 351,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la Sécurité publique et justice, du Service des Technologies de l'informatique, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1242881003
80.01 (20.44)

CM24 0641

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Filtrum inc., pour la réalisation de travaux de réfection prioritaires phase 2 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 10 071 396,09 \$, taxes incluses (contrat : 8 392 830,08 \$ + contingences : 1 258 924,51 \$ + incidences : 419 641,50 \$) - Appel d'offres public DEP22U04-P23043-172470-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection prioritaires phase 2 à l'usine de production d'eau potable Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 392 830,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro DEP22U04-P23043-172470-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 258 924,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 419 641,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245490001
80.01 (20.45)

À 15 h 19,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0642

Accorder un contrat à Ceveco inc., pour l'exécution des travaux du lot 3103 « Rétention des eaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 134 041,65 \$, taxes incluses (contrat : 945 034,71 \$ + contingences : 189 006,94 \$) - Appel d'offres public IMM-15855 - (2 soumissionnaires)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du lot 3103 « Rétention des eaux », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 945 034,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15855;
- 2- d'autoriser une dépense de 189 006,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Ceveco inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248009005
80.01 (20.46)

CM24 0643

Autoriser une dépense additionnelle de 48 771,06 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de Summa Métal Architectural et Structural inc., pour les travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 407 236,51 \$ à 1 456 007,57 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 48 771,06 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de Summa Métal Architectural et Structural inc., pour les travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 407 236,51 \$ à 1 456 007,57 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248009006
80.01 (20.47)

CM24 0644

Autoriser une dépense additionnelle de 603 618,75 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de HVAC inc., pour les travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 716 276,42 \$ à 9 319 895,17 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 603 618,75 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de HVAC inc., pour les travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 716 276,42 \$ à 9 319 895,17 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248009007
80.01 (20.48)

CM24 0645

Autoriser le transfert d'un montant de 178 554,25 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes pour les travaux de la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et La Fontaine dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG22 0333)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG22 0333);
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 40 629,03 \$, taxes incluses du budget des contingences de la direction des réseaux d'eau (DRE) vers le budget des incidences;
- 3- d'autoriser le transfert d'un montant de 137 925,22 \$, taxes et contingences incluses, du budget des contingences du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) vers le budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246459002
80.01 (20.49)

CM24 0646

Accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à Montréal international pour l'attraction de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel sur une période de trois ans allant jusqu'au 30 juin 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Le conseiller Julien Hénault-Ratelle déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à Montréal international pour l'attraction de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel sur une période de trois ans allant jusqu'au 30 juin 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247952001
80.01 (20.50)

À 15 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0647

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relative au versement d'une contribution financière de 79 685,51 \$ à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour la réalisation d'une étude d'options et d'une esquisse visant la réhabilitation de la maison Michel-Robillard comme poste d'accueil du Grand Parc de l'Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relative au versement d'une contribution financière maximale de 79 685,51 \$ à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour la réalisation d'une étude d'options et d'une esquisse visant la réhabilitation de la maison Michel-Robillard (20345, chemin Sainte-Marie) comme poste d'accueil du Grand parc de l'Ouest;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1240525001
80.01 (20.51)

CM24 0648

Accorder un contrat à Aérofil inc. pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle pour une période de 30 mois - Dépense totale de 517 731,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20383 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Aérofil inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 731,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20383;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Aérofil inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245501001
80.01 (20.52)

CM24 0649

Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Itée, pour des travaux de réfection des équipements électriques du bloc D du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 358 237,39 \$, taxes incluses (contrat : 1 131 864,49 \$ + contingences : 226 372,90 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP24012-190978-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à l'entreprise La Cie Électrique Britton Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des équipements électriques du bloc D du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 131 864,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU SP24012-190978-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 226 372,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de La Cie Électrique Britton Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246561002
80.01 (20.53)

CM24 0650

Abroger la résolution CG24 0123 / Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, pour une période de dix mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024, pour un montant estimé de 23 087 656,97 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0123;
- 2- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, pour une période de dix mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024 pour un montant maximal de 19 239 714,14 \$, taxes incluses;

- 3- d'autoriser un montant de 3 847 942,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567015
80.01 (20.54)

CM24 0651

Accorder un contrat gré à gré à Kije Sipi Itée, pour la fourniture des données radar et de disdromètres et les services s'y rattachant pour le système de Contrôle Intégré Des Intercepteurs (CIDI) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 30 mois, avec possibilité d'une période de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 746 929,34 \$, taxes incluses (contrat 30 mois : 607 499,16 \$ + option de prolongation de 12 mois supplémentaires : 139 430,18 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec une option de prolongation d'une année supplémentaire, par laquelle Kije Sipi Itée s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de fourniture des données radar, la fourniture de disdromètres et les services s'y rattachant, pour une somme maximale de 746 929,34 \$, taxes incluses (contrat 30 mois : 607 499,16 \$ + option de prolongation d'une année supplémentaire : 139 430,18 \$), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 mars 2024 et aux documents de l'avis d'intention DEEU-24-002;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Kije Sipi Itée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245438001
80.01 (20.55)

À 15 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0652

Accorder un contrat à Bell Canada, pour la maintenance d'équipements réseautiques, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 308 323,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20337 - (1 seul soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la maintenance d'équipements informatiques, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 323,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20337;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249660001
80.01 (20.56)

CM24 0653

Accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent de 1 000 000 \$ à Montréal international, pour l'attraction et la promotion des investissements directs étrangers en 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Le conseiller Julien Hénault-Ratelle déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent de 1 000 000 \$ à Montréal international, pour l'attraction et la promotion des investissements directs étrangers en 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247952002
80.01 (20.57)

CM24 0654

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour la mise en place d'un système électronique de dénombrement pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2029, pour une somme maximale de 3 355 153,33 \$, taxes incluses (détentrices de droits exclusifs) / Autoriser des ajustements à la base budgétaire du Service des Technologies de l'information pour les années 2025 à 2029 pour les montants indiqués au dossier décisionnel et approuver les documents contractuels à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure un contrat de gré à gré, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2029, par laquelle Motorola Solutions Canada inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services pour la mise en place d'un système électronique de dénombrement, pour une somme maximale de 3 355 153,33 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 16 mai 2024 et selon les termes et conditions des documents contractuels;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'informatique, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser des ajustements cumulatifs à la base budgétaire du Service des technologies de l'informatique : un ajout de 178 300 \$ pour 2025, un ajout de 8 900 \$ pour 2026, un ajout de 9 400 \$ pour 2027, un ajout de 9 800 \$ pour 2028 et un ajout de 10 300 \$ pour 2029;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Abdelhaq Sari soulève une question de privilège et souhaite que la conseillère Magda Popeanu retire ses propos lorsqu'elle a affirmé « [M. Sari] a dit qu'on a véhiculé de fausses informations ». La présidente offre la parole à Mme Popeanu à ce sujet, cette dernière retire ses propos, puis la présidente clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

1245954006
80.01 (20.58)

CM24 0655

Résilier en date du 22 février 2024 le contrat accordé à FinLogik (CG19 0364) pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel pour une période de cinq ans pour une somme maximale de 3 092 353,79 \$, taxes incluses / Verser un montant de 97 713,13 \$, taxes incluses, équivalent au service rendu jusqu'au 22 février 2024 et à la pénalité pour la résiliation anticipée du contrat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément à la clause 10.12 du contrat en objet, la recommandation de résiliation du contrat accordé à Finlogik, en date du 22 février 2024, (CG19 0364) pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel pour une période de cinq ans pour une somme maximale de 3 092 353,79 \$, taxes incluses;
- 2- de verser un montant de 97 713,13 \$, taxes incluses, équivalent à la pénalité pour la résiliation du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244164001
80.01 (20.59)

CM24 0656

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La cité des arts du cirque pour la tenue de la 3^e édition du projet La Géante du 4 au 14 juillet 2024 dans le cadre de l'entente Reflexe I / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La cité des arts du cirque pour la tenue de la 3^e édition du projet La Géante du 4 au 14 juillet dans le cadre de l'entente Réflexe 1;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248298001
80.01 (20.60)

À 15 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0657

Accorder une contribution financière de 5 765 541 \$ à Gérer son quartier, pour la rénovation de quatre immeubles totalisant 95 logements situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une contribution financière de 5 765 541 \$ à Gérer son quartier, provenant du budget de fonctionnement du service de l'habitation, et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244681002
80.01 (20.61)

CM24 0658

Accorder un contrat de gré à gré à D.W. Clark pour la fourniture de 15 paires d'anneaux d'usure pour les pompes de soulèvement des eaux usées de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 8 juillet 2024 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 1 738 799,81 \$ USD (2 370 853,54 \$ CAD, taxes incluses) / Autoriser une dépense maximale de 107 364,95 \$ CAD en frais d'importation / taxes autres

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à D.W. Clark un contrat gré à gré pour la fourniture de 15 paires d'anneaux d'usure pour les pompes de soulèvement des eaux usées de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte – aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 481 948,25 \$ US (2 020 636,44 \$ CA);
- 2- d'autoriser une dépense 256 851,56 \$ US (350 217,10 \$ CA), à titre de budget de variation de quantités;

- 3- d'autoriser une dépense de 107 364,95 \$ CA, taxes incluses, à titre de frais d'importation / taxes autres;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249886002
80.01 (20.62)

CM24 0659

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal, pour un terme de cinq ans, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029, plus trois périodes consécutives de renouvellement automatique d'une année chacune, un terrain afin d'entreposer des équipements pour la mise en œuvre de son chantier, d'installer des roulottes de chantier et d'aménager un stationnement pour les travailleurs et les véhicules de chantier, dans le cadre de la réalisation des contrats du prolongement de la ligne bleue du métro dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, situé à l'angle sud-ouest de la 47^e Rue et du boulevard Pie-IX, constitué des lots 6 227 113 et 6 227 114, 2 213 578 et 3 801 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 293 770 pieds carrés, moyennant une recette totale de 4 076 908 \$ non taxable, incluant les trois années de renouvellement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal (Ville) loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour un terme de cinq ans, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029, un terrain pour entreposer des équipements pour la mise en œuvre de son chantier, pour installer des roulottes de chantier et aménager un stationnement pour les travailleurs et les véhicules de chantier dans le cadre de la réalisation des contrats du prolongement de la ligne bleue du métro, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, situé à l'angle sud-ouest de la 47^e Rue et du boulevard Pie-IX, constitué des lots 2 213 578, 6 227 113, 6 227 114 et 3 801 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 293 770 pieds carrés, moyennant une recette totale de 2 434 101 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'approuver la première option de renouvellement automatique d'une année additionnelle à compter du 1^{er} août 2029, moyennant une recette totale de 531 498 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail, sous réserve que la STM transmette un préavis écrit à la Ville qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail;
- 3- d'approuver la deuxième option de renouvellement automatique d'une année additionnelle à compter du 1^{er} août 2030, moyennant une recette totale de 547 443 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail, sous réserve que la STM transmette un préavis écrit à la Ville qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail;
- 4- d'approuver la troisième option de renouvellement automatique d'une année additionnelle à compter du 1^{er} août 2031, moyennant une recette totale de 563 866 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail, sous réserve que la STM transmette un préavis écrit à la Ville qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail;
- 5- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230515010
80.01 (20.63)

CM24 0660

Accorder un contrat à Société en commandite Transport de valeurs Garda, pour des services de transport de valeurs - Dépense totale de 529 066,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20443 (1 seul soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Société en commandite transport de valeurs Garda, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services de transport de valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 529 066,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20443;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244845002
80.01 (20.64)

CM24 0661

Accorder un soutien financier totalisant 1 250 980 \$ à plusieurs organismes, pour la reconduction de projets du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 250 980 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la reconduction de projets, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

Organismes	Projets (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)	Soutien recommandé
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent	75 000 \$
Cybercap	DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent...TransiTion - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique	60 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques : Moniteurs et Sauveteurs	300 000 \$
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	Bâtir des bassins de solidarité: accompagner des travailleur-euse-s arabophones et d'origine sud-asiatique	65 677 \$

Mutuelle des Marchés Solidaires	Paniers Solidaires	124 168 \$
Dépôt alimentaire NDG	Expansion régionale des ateliers boîtes à lunchs	121 734 \$
Regroupement des Magasins-partage de l'Île de Montréal	Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir	125 000 \$
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir en pandémie	92 401 \$
Moisson Montréal inc.	Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal	187 000 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	Brigade citoyenne en salubrité et Renforcement de la participation citoyenne des locataires	100 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248444002
80.01 (20.65)

À 15 h 36,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.66) à 80.01 (20.70) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0662

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Festival international du rire ComediHa! pour la tenue de l'événement ComediHa! Salue Montréal du 18 au 28 juillet 2024 dans le cadre de l'entente Reflexe 1 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Festival international du rire ComediHa! pour la tenue de l'événement ComediHa! Salue Montréal du 18 au 28 juillet 2024 dans le cadre de l'entente Reflexe 1;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248298003
80.01 (20.66)

CM24 0663

Renouveler la réserve foncière, aux fins d'infrastructure routière, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard Cavendish, à l'ouest de l'intersection du chemin Dalton et de l'avenue Andover, sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées à Ville de Mont-Royal / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter le renouvellement de la réserve foncière, aux fins de rue, sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué par les lettres CDEFC au plan D-1 Mont-Royal préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 mars 2016 sous sa minute 1671, ainsi qu'indiqué par les lettres HJKLMEDNH au plan D-2 Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247723004
80.01 (20.67)

CM24 0664

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 100 000 \$ à Laboratoire sur l'agriculture urbaine afin de réaliser le projet Montréalculteurs pour la période 2024-2025, dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ au Laboratoire sur l'agriculture urbaine, pour une période allant de 2024 à 2025, pour le projet Montréalculteurs;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247956002
80.01 (20.68)

CM24 0665

Accorder une contribution financière de 2 280 372,08 \$ à La Sortie pour la construction d'un immeuble de 15 logements, dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec / Approuver un projet convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une contribution financière de 2 280 372,08 \$ à La Sortie, provenant du budget de fonctionnement du service de l'habitation, et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et La Sortie, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244681001
80.01 (20.69)

CM24 0666

Autoriser une dépense additionnelle de 93 206,05 \$, taxes incluses, à Les Pavages Chenail inc., dans le cadre du contrat 291601 (CG15 0385), pour faire suite à un jugement de la Cour supérieure aux fins du paiement de la réclamation à la suite de la variation du prix du bitume, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 073 768,24 \$ à 5 166 974,29 \$, taxes incluses

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 93 206,05 \$, taxes incluses, pour faire suite à un jugement de la Cour supérieure aux fins du paiement de la réclamation à la suite de la variation du prix du bitume, dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc. (CG15 0385), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 073 768,24 \$ à 5 166 974,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247231036
80.01 (20.70)

À 15 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.71), 80.01 (20.73), 80.01 (20.74) et 80.01 (20.75) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0667

Conclure une entente-cadre avec Lemay Co inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et autre services complémentaires, pour le projet du Grand parc de l'Ouest, pour une période de six ans (cinq ans avec possibilité de prolongation d'un an) ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires - Montant estimé de l'entente : 13 723 315,40 \$, taxes incluses (contrat : 10 763 384,63 \$ + contingences : 2 152 676,93 \$ + incidences : 807 253,85 \$) - Appel d'offres public 24-20398 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de six ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, par laquelle Lemay Co inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture de paysage et autres services complémentaires pour le projet du Grand parc de l'Ouest du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme maximale de 10 763 384,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20398;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 152 676,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 807 253,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay Co inc.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249697001
80.01 (20.71)

CM24 0668

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à Mission Unitainés, sans contrepartie monétaire, un terrain vacant, connu et désigné comme le lot 6 377 181 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 317,7 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de développement de logements abordables pour aînés / Autoriser des budgets revenus et dépenses au Service de l'habitation pour 2024 pour un montant de 1 080 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Mission Unitainés, à des fins de développement de logements destinés à des personnes âgées autonomes à revenus faibles et modestes, un terrain vacant constitué du lot 6 377 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie totale de 2 317,7 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession pourvu que l'Accord-cadre dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitainés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, soit signé au préalable entre la Ville de Montréal, Mission Unitainés et l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 3- d'autoriser des budgets revenus et dépenses au Service de l'habitation pour 2024 pour un montant de 1 080 000 \$;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249920001
80.01 (20.73)

CM24 0669

Approuver le projet de bail par lequel la Ville permet l'entreposage de roc propre à la Société de transport de Montréal, pour un terme de quatre ans et 10 mois, à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 juillet 2029 plus trois périodes de renouvellement d'une année chacune, dans une partie de la carrière Saint-Michel, afin d'entreposer et de consolider la rampe d'accès de la carrière, dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) des stations Saint-Michel à Anjou, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, située dans le quadrilatère des boulevards Saint-Michel, Industriel, Pie-IX et de la rue Jarry, constituée d'une partie du numéro du lot 6 296 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 483 480 pieds carrés (44 920 mètres carrés), et ce, à titre gratuit pour le terme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal permet l'entreposage de roc propre à la Société de transport de Montréal, pour un terme de quatre ans et 10 mois à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 juillet 2029, plus trois périodes de renouvellement d'une année chacune, dans une partie de la carrière Saint-Michel, afin d'entreposer et consolider la rampe d'accès de la carrière, dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) des stations Saint-Michel à Anjou, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, située dans le quadrilatère des boulevards Saint-Michel, Industriel, Pie IX et de la rue Jarry, constituée d'une partie du lot 6 296 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 483 480 pieds carrés (44 920 mètres carrés), et ce, à titre gratuit pour le terme au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.

1230515009
80.01 (20.74)

CM24 0670

Autoriser une aide financière d'un montant maximal de 3 340 550 \$ à l'organisme à but non lucratif Mission Unitainés pour la construction d'un immeuble sur le lot 6 377 181 dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin d'y aménager des logements pour des aînés à revenus faibles ou modestes dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitainés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec / Autoriser des budgets additionnels revenus et dépenses équivalents de 2 018 731 \$ pour l'exercice 2024 et de 1 321 819 \$ pour 2026 selon l'Accord-cadre au service de l'Habitation / Approuver l'Accord-cadre entre la Ville de Montréal, Mission Unitainés et l'Office municipal d'habitation de Montréal / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'Accord-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser un soutien financier d'un montant maximal de 3 340 550 \$ à l'organisme à but non lucratif Mission Unitainés pour la construction d'un immeuble sur le lot 6 377 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'y aménager des logements pour des aînés à faible revenu dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitainés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;
- 2- d'autoriser des budgets additionnels de revenus et dépenses équivalents de 2 018 731 \$ pour l'exercice 2024 et de 1 321 819 \$ pour 2026 selon l'accord-cadre au Service de l'habitation;
- 3- d'approuver l'accord-cadre entre la Ville de Montréal, Mission Unitainés et l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'accord-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243716002
80.01 (20.75)

À 15 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.76) à 80.01 (20.78) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0671

Approuver l'addenda 1 à la convention approuvée à Concertation régionale de Montréal (CG24 0061) afin d'augmenter le montant de 1 024 500 \$ pour un montant total de 2 049 000 \$ et prolonger la période de soutien jusqu'au 31 décembre 2024 - Soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité pour l'année 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de soutien financier entre la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal (CG24 0061) afin d'augmenter le montant du soutien de 1 024 500 \$ pour un montant total de 2 049 000 \$ et de prolonger la période de soutien jusqu'au 31 décembre 2024, dans le cadre de la mise en œuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247952003
80.01 (20.76)

CM24 0672

Approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue à la Société de développement social, pour une durée de quatre mois, à compter du 1^{er} août 2024, l'immeuble sis au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie approximative de 16 770 pieds carrés, à des fins d'un service d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation de vulnérabilité, pour un loyer total de 124 168 \$, excluant les taxes de vente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à la Société de développement social, pour une période de 4 mois, à compter du 1^{er} août 2024, un immeuble situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, d'une superficie de 16 770 pieds carrés, à des fins d'un service d'hébergement pour des personnes en situation de vulnérabilités, moyennant une recette totale de 124 168 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245323008
80.01 (20.77)

CM24 0673

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage envers la Fondation Gracia à acquérir un terrain d'une superficie de 2 938 mètres carrés avec un bâtiment situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, correspondant au lot 3 880 207 du cadastre du Québec, à des fins d'habitation et d'hébergement pour les personnes en situation de vulnérabilité, moyennant le prix de 3 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Approuver un projet de bail temporaire pour permettre une occupation anticipée à l'acquisition par lequel la Fondation Gracia loue à la Ville l'immeuble situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, d'une superficie intérieure de 16 770 pieds carrés, à des fins d'hébergement des personnes en situation de vulnérabilité, moyennant un loyer total de 96 579 \$, taxes incluses / Autoriser le versement d'un chèque de 200 000 \$ à Fondation Gracia à titre de dépôt non remboursable / Autoriser des virements budgétaires du Service de l'habitation vers le Service de la stratégie immobilière de 88 190 \$ en 2024 et vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 40 167 \$ en 2024 / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 121 000 \$ en 2025, de 121 510 \$ en 2026 et pour les années suivantes jusqu'à la revente de l'immeuble

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage envers la Fondation Gracia à acquérir un terrain d'une superficie de 2 938 mètres carrés avec un bâtiment situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, correspondant au lot 3 880 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'habitation et d'hébergement pour les personnes en situation de vulnérabilité, moyennant le prix de 3 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature d'un acte de vente par la Fondation Gracia à la Ville, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné;
- 3- d'approuver un projet de bail temporaire pour permettre une occupation anticipée à l'acquisition par lequel la Fondation Gracia loue à la Ville, l'immeuble situé au 11 810, avenue Bois-de-Boulogne, d'une superficie intérieure de 16 770 pieds carrés, à des fins d'hébergement des personnes en situation de vulnérabilité, moyennant un loyer total de 96 579 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de bail;
- 4- d'autoriser le versement d'un chèque de 200 000 \$ à Fondation Gracia à titre de dépôt non remboursable;
- 5- d'émettre les chèques requis pour la location et l'acquisition au nom de la Fondation Gracia ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur;
- 6- d'autoriser la signature d'une convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 7- d'autoriser des virements budgétaires du Service de l'habitation vers le Service de la stratégie immobilière de 88 190 \$ en 2024 et vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 40 167 \$ en 2024;
- 8- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 121 000 \$ en 2025, de 121 510 \$ en 2026 et pour les années suivantes jusqu'à la revente de l'immeuble;
- 9- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249652006
80.01 (20.78)

À 15 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0674

Autoriser le dépôt de la demande de financement, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - phase 2, pour le projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle dans le prolongement de la rue Grenier, entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de déposer à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet indiqué ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;
- 2- de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que l'agglomération de Montréal s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;
- 3- de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que l'agglomération de Montréal s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- 4- de désigner Hugues Bessette, directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain pour représenter l'agglomération de Montréal et l'autoriser à signer un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 5- de désigner Christine Théberge-Barrette, ingénieure, pour agir, à titre de chargée de projet, au nom de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1248698004
80.01 (30.01)

CM24 0675

Autoriser la modification à la répartition de 150 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan économique conjoint 2018-2022 afin qu'une somme de 700 000 \$ soit de la compétence d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 150 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan économique conjoint 2018-2022 afin qu'une somme de 700 000 \$ soit de la compétence de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1248798002
80.01 (30.02)

CM24 0676

Approuver l'entente intervenue entre la Ville et 9206-5721 Québec inc., propriétaire exproprié et les trois locataires expropriés, Altra Foods inc., 9223-2883 Québec inc. et 9122-9856 Québec inc., pour un montant total de 8 200 000 \$, dont 4 395 500 \$ reste à payer (avec intérêts au taux légal à compter du 24 mai 2024 jusqu'à l'émission du chèque, s'il y a lieu), plus les frais d'experts des expropriés au montant de 19 663,66 \$, sans intérêt, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, acquis aux fins de logements sociaux et communautaires identifié par l'article 1 du plan H-3 Outremont / Autoriser une dépense supplémentaire de 2 086 663,66 \$, à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et 9206-5721 Québec inc, propriétaire exproprié, et les trois locataires expropriés, Altra Foods inc., 9223-2883 Québec inc. et 9122-9856 Québec inc., pour un montant total de 8 200 000 \$, dont 4 395 500 \$ reste à payer (avec intérêts au taux légal à compter du 24 mai 2024 jusqu'à l'émission du chèque, s'il y a lieu), plus les frais d'experts des expropriés au montant de 19 663,66 \$, sans intérêt, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, acquis aux fins de logements sociaux et communautaires identifié par l'article 1 du plan H-3 Outremont;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 2 086 663,66 \$, à cet effet;
- 3- d'émettre un chèque à l'ordre de Dentons Canada en fidéicommiss de 4 395 500 \$, portant intérêt au taux légal de 5% à compter du 24 mai 2024, et ce, jusqu'à la date de transmission du chèque si celui-ci n'est pas transmis avant cette date;
- 4- d'émettre un deuxième chèque à l'ordre de Dentons Canada en fidéicommiss de 19 663,66 \$, en capital, sans intérêt;
- 5- de transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, au 775, rue Gosford, 4^e étage;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1240326002
80.01 (30.03)

CM24 0677

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal) visant à construire une nouvelle pharmacie et à mettre aux normes certains équipements mécaniques sur le site de l'Hôpital général juif de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction d'une nouvelle pharmacie et de mise aux normes des équipements mécaniques sur le site de l'Hôpital général juif de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de la Santé en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

1248845003
80.01 (30.04)

CM24 0678

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - d'agglomération pouvant aller jusqu'à une hauteur de 1 550 000 \$, sommes nécessaires pour permettre au Service de l'Eau d'assumer les dépenses d'ici la fin de l'année

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » d'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à hauteur de 1 550 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

1249966001
80.01 (30.05)

CM24 0679

Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats et candidates à la fonction de juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal afin de combler trois postes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats et candidates à la fonction de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal afin de combler trois postes.

Adopté à l'unanimité.

1243302002
80.01 (30.06)

À 15 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0680

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logements pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (RCG 23-009)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (RCG 23-009) ».

Adopté à l'unanimité.

1249399017
80.01 (42.01)

CM24 0681

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 878 720

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 ».

Adopté à l'unanimité.

1235092010
80.01 (42.02)

CM24 0682

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional (RCG 21-021) afin d'augmenter le montant à 9 960 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional (RCG 21-021) afin d'augmenter le montant à 9 960 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1245517001
80.01 (42.03)

CM24 0683

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 64 612 000 \$ aux fins de financer la conception du projet de renouvellement de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, ainsi que certains travaux préparatoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 64 612 000 \$ aux fins de financer la conception du projet de renouvellement de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, ainsi que certains travaux préparatoires », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1245507001
80.01 (42.04)

CM24 0684

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1248018001
80.01 (42.05)

CM24 0685

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) »;
- 2- d'autoriser un virement d'un montant de 1 815 000 \$ en provenance des dépenses contingentes.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
M. Doug Hurley
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault

1249780003
80.01 (42.06)

CM24 0686

Nommer M. Sofiane Benyouci au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans débutant le 20 juin 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Sofiane Benyouci au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 20 juin 2024.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247665003
80.01 (51.01)

CM24 0687**Approuver les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal de M. Mathieu Bouchard, à titre de président, et de Mme Margaret Archer, à titre de première vice-présidente**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal de M. Mathieu Bouchard, à titre de président et de Mme Margaret Archer, à titre de première vice-présidente;
- 2- de remercier le président sortant, M. Ben Marc Diendéré, pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

La conseillère Ericka Alneus dépose deux documents en complément au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248021007
80.01 (51.02)

CM24 0688**Nommer Mme Nancy Blanchet, M. Marc Doret et M. Jocelyn Pauzé comme représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal et renouveler les mandats de M. Younes Boukala, M. Sterling Downey, Mme Valérie Patreau et Mme Alba Zuniga Ramos au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :
 - Nancy Blanchet, Mairesse d'arrondissement
 - Marc Doret, Maire de Dorval
 - Jocelyn Pauzé, Conseiller de la Ville

2- de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :

- Younes Boukala, Conseiller d'arrondissement
- Sterling Downey, Conseiller de la Ville
- Valérie Patreau, Conseillère d'arrondissement
- Alba Zuniga Ramos, Conseillère de la Ville

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248379003
80.01 (51.03)

À 16 h 08, la présidente du conseil suspend les travaux pour une pause.

À 16 h 18, le conseil reprend ses travaux.

À 16 h 18,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0689

Conclure une entente-cadre avec North On Sixty pour la fourniture de bois Kebony pour les ateliers spécialisés de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 622 796,58 \$, taxes incluses (contrat : 518 997,15 \$ + variation de quantité : 103 799,43 \$) - Appel d'offres public 24-20358 - (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0769;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois par laquelle North On Sixty, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du bois Kebony pour les ateliers spécialisés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 518 997,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20358;

2- d'autoriser une dépense de 103 799,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de North On Sixty;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des ateliers spécialisés du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1247567012

CM24 0690

Conclure une entente-cadre avec Easy-Kleen Pressure Système LTD pour la fourniture et l'aménagement de remorques fermées avec unité à vapeur et équipement pour dégeler des conduites, sans option de renouvellement, pour une période de deux ans - Montant estimé de l'entente : 862 312,50 \$, taxes incluses (contrat : 718 593,75 \$ + contingences : 143 718,75 \$) - Appel d'offres public 23-20304 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0766;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, par laquelle Easy-Kleen Pressure Système Ltd, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des remorques fermées avec unité à vapeur et équipement pour dégeler des conduites, pour une somme maximale de 718 593,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20304;
- 2- d'autoriser une dépense de 143 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Easy-Kleen Pressure Système Ltd;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1247567011

CM24 0691

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Syndics Apostoliques des frères mineurs ou franciscains de la province Saint-Joseph du Canada, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir sur la partie de rue adjacente à l'immeuble situé au 5750, boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constitué du lot 1 361 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans considération monétaire / Fermer et retirer du domaine public une partie de rue intégrée au lot 1 361 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0775;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Syndics Apostoliques des frères mineurs ou franciscains de la province Saint-Joseph du Canada, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 361 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé sur une partie de la rue adjacente à l'immeuble situé au 5750, boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public la partie de rue du lot 1 361 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1239945005

CM24 0692

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, à des fins de stationnement non tarifé, réservé pour sa clientèle, une partie du terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au nord-est des avenues de Courtrai et Victoria, constituée du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 4 942 pieds carrés, et ce, au montant de 8 418,18 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0776;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, à des fins de stationnement non tarifé, réservé pour sa clientèle, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au nord-est des avenues de Courtrai et Victoria, constituée du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 4 942 pieds carrés, et ce, au montant de 8 418,18 \$ pour le terme, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1240515003

CM24 0693

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ville en vert, pour un terme de deux ans, rétroactivement du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026, une partie du terrain constitué du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ayant une superficie locative de 10 000 pieds carrés afin d'aménager et d'exploiter un potager pour le bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 130 600 \$ pour le terme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0777;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Ville en vert, pour un terme de deux ans, rétroactivement du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 mars 2026, une partie du terrain portant le numéro de lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ayant une superficie locative de 10 000 pieds carrés, afin d'aménager et d'exploiter un potager pour le bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit. Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 130 600 \$ pour le terme.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1240515004

À 16 h 25,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0694

Accorder une contribution financière maximale de 463 610,80 \$ à Dynamo - Ressource en mobilisation des collectivités, pour le projet d'évaluation et transfert de connaissances en appui au programme Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 463 610,80 \$ à Dynamo - Ressource en mobilisation des collectivités pour la poursuite du projet d'évaluation et transfert de connaissance en appui au programme Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1243612001

CM24 0695

Approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la propriété sise au 60-100, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour fixer à 30 mois les délais d'exercice de la clause de déguerpissement et de celle de l'obligation de reconstruire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la propriété sise au 60-100, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour fixer à 30 mois les délais d'exercice de deux clauses;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte pourvu que celui-ci soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1246037002

CM24 0696

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité à diverses intersections (50 projets) - Dépense totale de 1 379 714,56 \$, taxes incluses (contrat : 1 149 762,13 \$ + contingences : 229 952,43 \$) - Appel d'offres public 516204 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0844;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bruneau Électrique inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité à 50 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 149 762,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516204;
- 2- d'autoriser une dépense de 229 952,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1248848007

CM24 0697

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 152 912,49 \$, taxes incluses, pour l'utilisation et l'entretien de la solution de gestion de files d'attente (GFA) et de prise de rendez-vous en ligne, pour tous les points de service des Bureaux Accès Montréal (BAM), des bureaux des permis et des points de services de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à ESII Canada inc. (CM19 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 845 453,43 \$ à 998 365,92 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0833;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 152 912,49 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de la solution de gestion de files d'attente (GFA) et de prise de rendez-vous en ligne, pour tous les points de service des Bureaux Accès Montréal (BAM), des Bureaux des permis et de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à ESII Canada inc. (CM19 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 845 453,43 \$ à 998 365,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1247655001

CM24 0698

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Itée, pour une durée additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} mai 2024, un terrain constitué des parties des lots 1 336 164, 1 336 166 et 1 336 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 4 706 mètres carrés, aux fins de stationnement de véhicules automobiles neufs et usagés, pour un loyer total de 98 024,54 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Itée, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} mai 2024, un terrain constitué des parties des lots 1 336 164, 1 336 166 et 1 336 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 4 706 mètres carrés, à des fins de stationnement de véhicules neufs et usagés, pour un loyer total de 98 024,54 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1245323004

À 16 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0699

Accorder un contrat à Le Groupe CENTCO inc., pour les travaux de climatisation dans les serres de production de l'Insectarium de Montréal - Dépense totale de 3 570 663,60 \$, taxes incluses (contrat : 2 975 553 \$ + contingences : 297 555,30 \$ + incidences : 297 555,30 \$) - Appel d'offres public IMM-15913 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0851;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe CENTCO inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de climatisation dans les serres de production à l'Insectarium de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 975 553 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15913;
- 2- d'autoriser une dépense de 297 555,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 297 555,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe CENTCO inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1248304001

CM24 0700

Accorder un contrat à 9512-1745 Québec inc. pour l'acquisition de stations solaires compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 844 962,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20400 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0835;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9512-1745 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de stations solaires compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 844 962,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20400;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 9512-1745 Québec inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1238848031

CM24 0701

Accorder un contrat à 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Itée) pour la location de camions avec opérateurs dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC) jusqu'au 31 décembre 2024 - Dépense totale de 566 777,32 \$, taxes incluses (contrat : 472 314,43 \$ + variations de quantités : 70 847,16 \$ + contingences : 23 615,72 \$) - Appel d'offres public 24-20460 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0824;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Itée), plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de camions avec opérateurs dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC), jusqu'au 31 décembre 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 472 314,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 847,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 615,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Itée);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1249445001

CM24 0702

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils d'électrification et d'aménagement des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public - Dépense totale de 4 663 130,48 \$, taxes incluses (contrat : 3 885 942,07 \$ + contingences : 777 188,41 \$) - Appel d'offres public 516207 (3 soum., 2 conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0843;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils d'électrification et d'aménagement des stations de vélo en libre-service BIXI à la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 885 942,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 516207;
- 2- d'autoriser une dépense de 777 188,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1248848008

CM24 0703

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans les rues De Longueuil et Saint-Maurice, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 6 166 901,29 \$, taxes incluses (contrat : 4 791 173,99 \$ + contingences : 520 583,06 \$ + incidences : 855 144,24 \$) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 133 337,67 \$, taxes incluses (Contrat entente : 121 216,07 \$ + contingences : 12 121,60 \$) pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente - Appel d'offres public 462910 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0852;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout (réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans les rues De Longueuil et Saint-Maurice dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 791 173,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 462910;
- 2- d'autoriser une dépense de 520 583,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 855 144,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 133 337,67 \$, taxes incluses (contrat entente : 121 216,07 \$ + contingences : 12 121,60 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell, en vertu de l'entente;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1247231025

À 16 h 39,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0704

Accorder un contrat de gré à gré à Anne Lagacé pour la conception et la réalisation d'œuvres multimédias pour le Jardin japonais dans le cadre de l'édition 2024 de l'événement annuel Jardins de lumière au Jardin botanique - Dépense totale : 212 703,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0823;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Anne Lagacé pour la conception et la réalisation d'œuvres multimédias pour le Jardin japonais dans le cadre de l'édition 2024 de l'événement annuel Jardins de lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 212 703,75 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1247229001

CM24 0705

Accorder un contrat à XO Construction inc. pour les travaux de démolition et reconstruction du mur de soutènement du Château Dufresne, situé au 2929, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 907 566,66 \$, taxes incluses (contrat : 687 550,50 \$ + contingences : 137 510,10 \$ + incidences : 82 506,06 \$) - Appel d'offres public IMM-15915 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0847;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de démolition et de reconstruction du mur de soutènement du Château Dufresne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 687 550,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15915;
- 2- d'autoriser une dépense de 137 510,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 82 506,06 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1249596001

CM24 0706

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc., pour le réaménagement du terrain de balle-molle et l'éclairage des terrains de tennis du parc La Fontaine - Dépense totale de 2 512 508,21 \$, taxes incluses (contrat : 2 093 756,84 \$ + contingences : 314 063,53 \$ + incidences : 104 687,84 \$) - Appel d'offres public 24-6136 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0859;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement du terrain de balle-molle et l'éclairage des terrains de tennis du parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 093 756,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6136;
- 2- d'autoriser une dépense de 314 063,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 104 687,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1245513003

CM24 0707

Accorder un contrat à Procova inc., pour la réalisation des travaux de pressurisation de l'escalier no. 7 à la Cité-des-Hospitalières - Dépense totale de 1 007 922,59 \$, taxes incluses (contrat : 796 776,75 \$ + contingences : 119 516,51 \$ + incidences : 91 629,33 \$) - Appel d'offres public IMM-15920 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0850;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de pressurisation de l'escalier n° 7 à la Cité-des-Hospitalières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 796 776,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15920;
- 2- d'autoriser une dépense de 119 516,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 91 629,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1246810002

CM24 0708

Autoriser une dépense additionnelle de 55 946,84 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux de désamiantage du 999, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour le projet de rénovation de la cour de services Poincaré, dans le cadre du contrat accordé à Construction MLSR inc. (CM23 1283), majorant ainsi le montant total du contrat de 503 521,52 \$ à 559 468,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 55 946,84 \$, taxes incluses, pour finaliser les travaux de désamiantage du 999, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Construction MLSR inc. (CM23 1283), majorant ainsi le montant total du contrat de 503 521,52 \$ à 559 468,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1247424001

À 16 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0709

Accorder un contrat à Construction Concept 2000 inc., pour l'exécution des travaux de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service (RFID) dans la bibliothèque Yves Ryan, située au 4740, rue de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 769 872,60 \$, taxes incluses (contrat : 570 276 \$ + contingences : 114 055,20 \$ + incidences : 85 541,40 \$) - Appel d'offres public IMM-15918 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0861;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Concept 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service (RFID) dans la bibliothèque Yves Ryan, située au 4740, rue de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 570 276 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15918;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 055, 20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 85 541,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Construction Concept 2000 inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1247381001

CM24 0710

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Maison de l'innovation sociale pour soutenir la conception d'une solution réglementaire ayant pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire, sur une période de 11 à 14 mois - Dépense totale de 201 483,55 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0865;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Maison de l'innovation sociale, pour une période de 11 à 14 mois, pour soutenir la conception d'une solution réglementaire ayant pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 201 483,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1249769001

CM24 0711

Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget d'indexation pour six contrats de collecte et de transport des matières recyclables, et exercer la première option de prolongation de 12 mois pour neuf contrats de collecte et de transport des matières recyclables (CM22 0775, CM23 0570 et CM23 0884) pour une dépense additionnelle totale de 12 956 650,03 \$, taxes incluses (contrats : 11 962 493,01 \$ + indexation : 846 767,97 \$ + contingences : 147 389,05 \$), majorant ainsi le montant total des contrats de 20 333 573,94 \$ à 33 290 223,98 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0831;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, pour les contrats de collecte et transport des matières recyclables de sept arrondissements et les contrats de collecte et transport des matières recyclables provenant des conteneurs à chargement avant et semi-enfouis aux firmes ci-après désignées et d'autoriser une dépense additionnelle de 11 962 493,01 \$, taxes incluses, majorant le montant total des contrats de 20 333 573,94 \$ à 33 290 223,98 \$, taxes, contingences, et budgets d'ajustement des prix incluses;

Fournisseurs	Territoires - AO - Lot	Prolongation
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Anjou AO 22-19058 - Lot 33 (Option 2)	670 424,68 \$
JMV Environnement inc.	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève AO 22-19058 - Lot 34 (Option 2)	650 861,44 \$
GFL Environmental inc.	Mercier– Hochelaga-Maisonneuve AO 22-19058 - Lot 35 (Option 2)	2 560 639,51 \$
Entreprises Multi PM inc.	Montréal-Nord AO 22-19058 - Lot 36 (Option 2)	1 505 249,24 \$
GFL Environmental inc.	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux- Trembles AO 22-19058 - Lot 37 (Option 2)	2 618 766,90 \$
GFL Environmental inc.	Verdun AO 22-19058 - Lot 38 (Option 2)	1 579 502,48 \$
9386-0120 QC inc.	Saint-Laurent AO 23-19726 - Lot 23 (Option 2)	1 896 240,63 \$
9386-0120 QC inc.	Tous les arrondissements AO 23-19905 - Lot 3 (CCAV)	91 078,65 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Tous les arrondissements AO 23-19905 - Lot 4 (CSE)	389 729,48 \$
Total - Collecte et transport		11 962 493,01 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 846 767,97 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);

Fournisseurs	Territoires - AO - Lot	Indexation
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Anjou AO 22-19058 - Lot 33 (Option 2)	60 097,55 \$
JMV Environnement inc.	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève AO 22-19058 - Lot 34 (Option 2)	58 360,89 \$
GFL Environmental inc.	Mercier– Hochelaga-Maisonneuve AO 22-19058 - Lot 35 (Option 2)	229 379,77 \$
Entreprises Multi PM inc.	Montréal-Nord AO 22-19058 - Lot 36 (Option 2)	137 124,97 \$
GFL Environmental inc.	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux- Trembles AO 22-19058 - Lot 37 (Option 2)	212 332,36 \$
GFL Environmental inc.	Verdun AO 22-19058 - Lot 38 (Option 2)	141 548,94 \$
9386-0120 QC inc.	Saint-Laurent AO 23-19726 - Lot 23 (Option 2)	6 320,80 \$
9386-0120 QC inc.	Tous les arrondissements AO 23-19905 - Lot 3 (CCAV)	303,60 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Tous les arrondissements AO 23-19905 - Lot 4 (CSE)	1 299,10 \$
Total - Collecte et transport		846 767,98 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 147 389,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseurs	Territoires - AO - Lot	Contingences
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Anjou AO 22-19058 - Lot 33 (Option 2)	7 305,23 \$
JMV Environnement inc.	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève AO 22-19058 - Lot 34 (Option 2)	7 092,22 \$
GFL Environmental inc.	Mercier– Hochelaga-Maisonneuve AO 22-19058 - Lot 35 (Option 2)	27 900,19 \$
Entreprises Multi PM inc.	Montréal-Nord AO 22-19058 - Lot 36 (Option 2)	16 423,74 \$
GFL Environmental inc.	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles AO 22-19058 - Lot 37 (Option 2)	28 310,99 \$
GFL Environmental inc.	Verdun AO 22-19058 - Lot 38 (Option 2)	17 210,51 \$
9386-0120 QC inc.	Saint-Laurent AO 23-19726 - Lot 23 (Option 2)	19 025,61 \$
9386-0120 QC inc.	Ville de Montréal AO 23-19905 - Lot 3 (CCAV)	4 569,11 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Ville de Montréal AO 23-19905 - Lot 4 (CSE)	19 551,44 \$
Total - Collecte et transport		147 389,04 \$

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1247281001

CM24 0712

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 300 000 \$ à Fierté Montréal pour la tenue de la 18^e édition du Festival Fierté Montréal qui aura lieu du 1^{er} au 11 août 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0882;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 300 000 \$ à Fierté Montréal pour la tenue de la 18^e édition du Festival Fierté Montréal qui aura lieu du 1^{er} au 11 août 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1246370007

CM24 0713

Accorder un soutien financier totalisant 135 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 50 000 \$ à Festival M.A.D. Montréal pour la tenue de la 24^e édition du Festival M.A.D. Montréal qui aura lieu du 21 au 25 août 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 135 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 50 000 \$ à Festival M.A.D. Montréal pour la tenue de la 24^e édition du Festival M.A.D. Montréal qui aura lieu du 21 au 25 août 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1246370006

À 16 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0714

Accorder un soutien financier totalisant 420 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 30 000 \$ à Festival Fantasia, pour les 28^e, 29^e et 30^e éditions du Festival Fantasia en 2024, 2025 et 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0884;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 420 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 30 000 \$ à Festival Fantasia pour les 28^e, 29^e et 30^e éditions du Festival Fantasia en 2024, 2025 et 2026;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1249331003

CM24 0715

Accorder un soutien financier totalisant 155 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 297 194 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de la 190^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal qui aura lieu le 24 juin 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 155 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 297 194 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de la 190^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal qui aura lieu le 24 juin 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1248214002

CM24 0716

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue de Verdun, entre la rue Argyle et la 2^e Avenue, ainsi que dans la rue de l'Église, du boulevard LaSalle à la rue Évangéline, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 5 450 647,29 \$, taxes incluse (contrat : 4 452 155,36 \$ + contingences : 659 309,41 \$ + incidences : 339 182,52 \$) - Appel d'offres public 507504 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0924;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue de Verdun entre la rue Argyle et la 2^e Avenue ainsi que dans la rue de l'Église du boulevard LaSalle à la rue Évangéline dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 452 155,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507504;
- 2- d'autoriser une dépense de 659 309,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 339 182,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement d'Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1247231029

CM24 0717

Accorder un contrat à Néoelect inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans l'avenue Victoria, de la rue Mackenzie à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 624 042,23 \$, taxes incluses (contrat : 772 109,55 \$ + contingences : 115 816,43 \$ + incidences : 736 116,25 \$) - Appel d'offres public 507505 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0924;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Néoelect inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans l'avenue Victoria, de la rue Mackenzie à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 772 109,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507505;
- 2- d'autoriser une dépense de 115 816,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 736 116,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Néoelect inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1247231027

CM24 0718

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Marcel-Laurin, de la rue Poirier à l'avenue De Saint-Exupéry dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 4 076 699,12 \$, taxes incluses (contrat : 3 232 739,20 \$ + contingences : 646 547,84 \$ + incidences : 197 412,08 \$) - Appel d'offres public 436610 (3 soum., 2 soum. conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0925;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Marcel-Laurin, de la rue Poirier à l'avenue De Saint-Exupéry dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 232 739,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 436610;
- 2- d'autoriser une dépense de 646 547,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 197 412,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1247231030

À 16 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0719

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-INNOV inc., pour une période de deux ans, pour la conception et la surveillance de projets majeurs d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité (Lot 1) - Montant estimé de l'entente : 3 403 064,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20281 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0943;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, par laquelle FNX-INNOV inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation et d'axes de mobilité, pour une somme maximale de 3 403 064,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20281;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1248848014

CM24 0720

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Itée, pour des travaux de construction d'un quai continu à la carrière Saint-Michel - Dépense totale de 22 465 727,54 \$, taxes incluses (contrat : 18 361 507,50 \$ + contingences : 2 754 226,13 \$ + incidences : 1 349 993,91 \$) - Appel d'offres public 408910 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0932;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Coffrage Alliance Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un quai continu à la carrière Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 361 507,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 408910;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 754 226,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 349 993,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Coffrage Alliance Itée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1237231085

CM24 0721**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadre avec WSP Canada inc., AtkinsRéalisis inc., AECOM Consultant inc. et Stantec Expert-Conseils Itée pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats de conception dans le domaine des ouvrages d'art et des domaines connexes, pour une durée de 48 mois, avec une option d'une prolongation de 12 mois - Montant total estimé des ententes : 12 312 708,4 \$, taxes incluses (contrats : 10 260 590,33 \$ + déboursés : 2 052 118,07 \$) - Appel d'offres public 24-20305 (5 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0942;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, pour une période de 48 mois avec une possibilité d'une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'ingénierie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20305;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat #
WSP Canada inc.	3 970 638,63 \$	1
AtkinsRéalisis inc.	3 344 972,27 \$	2
AECOM Consultants inc.	2 695 206,01 \$	3
STANTEC Experts-Conseils Itée	2 301 891,48 \$	4
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc., AtkinsRéalisis inc., AECOM Consultants inc., et STANTEC Experts-Conseils Itée;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à prolonger les contrats pour une période maximale de 12 mois et ce, uniquement, si au terme des 48 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1247000004

CM24 0722

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour la réalisation de travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité (pistes cyclables diverses, civils-électriques) de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 016 905,20 \$, taxes incluses (contrat : 9 180 754,33 \$ + contingences : 1 836 150,87 \$) - Appel d'offres public 516202 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité (pistes cyclables diverses, civils-électriques) de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 180 754,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516202;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 836 150,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1248848009

CM24 0723

Abroger la résolution CM24 0369 / Autoriser une dépense maximale de 260 878,85 \$, taxes incluses (travaux : 151 403,39 \$ + contingences : 30 280,68 \$ + incidences : 79 194,78 \$), pour le projet de travaux d'amélioration locative et d'aménagement afin de relocaliser le Service de la concertation des arrondissements à l'édifice de Chaussegros-de-Léry

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM24 0369;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 151 403,39 \$, taxes incluses, pour les travaux d'amélioration locative et d'aménagement afin de relocaliser le Service de la concertation des arrondissements à l'édifice de Chaussegros-de-Léry;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 280,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 79 194,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1240684002

À 17 h 14,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0724

Exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 68 528,59 \$, taxes incluses, pour la confection d'une revue de presse quotidienne dans le cadre du contrat accordé à 9193-6690 Québec inc. (Référence Média) (CM22 1315), majorant ainsi le montant total du contrat de 137 165,17 \$ à 205 693,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0938;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle de 68 528,59 \$, taxes incluses, pour la confection d'une revue de presse quotidienne dans le cadre du contrat accordé à 9193-6690 Québec inc. (Référence Média) (CM22 1315), majorant ainsi le montant total de 137 165,17 \$ à 205 693,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1249732001

CM24 0725

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logement abordable, un immeuble constitué du lot 1 185 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 1050-1150, rue Gordon, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 5 642,2 mètres carrés, pour un montant total de 8 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 8 100 000 \$ au Service de l'habitation pour la vente de l'immeuble à la SHDM pour l'année 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0948;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logement abordable, un immeuble constitué du lot 1 185 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 1050-1150, rue Gordon, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 5 642,2 mètres carrés, pour un montant total de 8 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente pourvu que celui-ci soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalents de 8 100 000 \$ au Service de l'habitation pour l'année 2024;
- 4- d'autoriser la SHDM à acquérir l'immeuble situé au 1050-1150, rue Gordon, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 1 185 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 8 100 000 \$, considérant la résolution du conseil d'administration de la SHDM;
- 5- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1249915004

CM24 0726

Résilier le contrat accordé à Atelier Civiliti inc. pour des services professionnels en architecture de paysage, en architecture et en ingénierie pour réaliser l'avant-projet, les documents d'exécution et la surveillance des travaux requis pour la réhabilitation de la fontaine lumineuse et la construction d'un édicule technique au parc La Fontaine (CM19 0336)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0939;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé par le conseil municipal le 26 mars 2019 (CM19 0336) à Atelier Civiliti inc., pour des services professionnels en architecture de paysage, en architecture et en ingénierie pour le projet de Réhabilitation de la fontaine lumineuse et la construction d'un édicule technique au parc La Fontaine, conformément à l'appel d'offres public 18-17282;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 208 442,10 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1248133001

CM24 0727

Exercer la deuxième option de renouvellement de l'entente-cadre de douze mois pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé à la confection de mobilier urbain prévu au contrat et autoriser une dépense additionnelle de de 464 915,62\$, taxes, variation de quantité, contingences et variation de prix incluses, dans le cadre du contrat conclu avec la firme Produits Re-Plast inc. (CM20 1138), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 469 476,06 \$ à 1 934 391,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0915;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 464 915,62 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé à la confection de mobilier urbain dans le cadre du contrat accordé à Produits Re-Plast inc. (CM20 1138), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 013 676,44 \$ à 1 934 391,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 641,17\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 52 731,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1247428001

CM24 0728

Conclure une entente-cadre avec Les Services EXP inc., pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux dans le cadre du grand projet du quai de déchargement de la carrière Saint-Michel, pour une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 953 683,39 \$, taxes incluses (contrat : 1 848 918,72 \$ + déboursés : 47 361,97 \$ + indexation : 57 402,70 \$) - Appel d'offres public 24-20375 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0941;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les Services EXP inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux, pour la somme maximale de 1 848 918,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20375;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 361,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 3- d'autoriser une dépense de 57 402,70 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc. ;

- 5- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 24 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 6- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1247231037

À 17 h 20,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0729

Autoriser le virement de 162 555,67 \$, taxes incluses, provenant des incidences du projet d'aménagement du Centre des mémoires montréalaises, payable à Gestion Saint-Laurent Angus inc. (CM16 1446) afin de payer les dernières factures des travaux d'améliorations locatives

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0952;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement de 162 555,67 \$, taxes incluses, provenant des incidences du projet d'aménagement du Centre des mémoires montréalaises, payable à Gestion Saint-Laurent Angus inc. (CM16 1446) afin de payer les dernières factures des travaux d'améliorations locatives;
- 2- d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1248682005

CM24 0730

Accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 48 000 \$ à Cité des arts du cirque pour la tenue du projet La Géante du 4 au 14 juillet 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0963;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 48 000 \$ à Cité des arts du cirque pour la tenue du projet La Géante du 4 au 14 juillet 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1248214003

CM24 0731

Exercer l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2024-2025 dans le cadre des contrats octroyés à Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.), Remorquage NFR, 9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile), Remorquage KJ Lasalle, Déneigement Discount inc., J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement, 9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF), Sauver Remorquages Ludos Autos inc. et REM Groupe Extreme inc. (CM23 1042, CM23 1267 et CM22 1078) et autoriser une dépense additionnelle de 749 397,51 \$, taxes incluses, pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement des arrondissements de Lachine, d'Anjou, de LaSalle, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Laurent, de Verdun et de Ville-Marie, majorant ainsi le montant total des contrats de 894 643,47 \$ à 1 793 920,48 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0917;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 749 397,51 \$, taxes incluses, pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Lachine, d'Anjou, de LaSalle, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Laurent, de Verdun et de Ville-Marie, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM22 1078, CM23 1042 et CM23 1267), majorant ainsi le montant total des contrats de 894 643,47 \$ à 1 793 920,48 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses:

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAC-R001-2224	52 075,40 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	ANJ-R005-2324	54 923,27 \$
Remorquage KJ Lasalle	LAS-R012-2324	56 550,63 \$
Déneigement Discount inc.	LAS-R013-2324	58 991,66 \$
Déneigement Discount inc.	LAS-R014-2324	58 991,66 \$
Déneigement Discount inc.	LAS-R015-2324	58 991,66 \$
J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement	MHM-R001-2324	62 769,45 \$
9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF)	MHM-R002-2324	72 068,63 \$
Remorquage NFR	MTN-R005-2324	48 355,73 \$
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	SLA-R013-2324	62 769,45 \$
Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	VER-R010-2324	43 822,38 \$
Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	VER-R011-2324	43 822,38 \$
REM Groupe Extreme inc.	VMA-R007-2324	75 265,22 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 37 469,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 112 409,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités,
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1248788006

CM24 0732

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins, phase 1 Lot 3 - Carrefour des rues Saint-Urbain et Prince-Arthur Ouest, comprenant des utilités publiques (CSEM, Bell) - Dépense totale de 6 141 157,17 \$, taxes incluses (contrat : 4 672 101,97 \$ + contingences : 697 083,38 \$ + incidences : 771 971,82 \$) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 367 940,82 \$, taxes incluses (contrat entente : 319 948,54 \$ + contingences : 47 992,28 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente) - Appel d'offres public 507301 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0935;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins phase 1 Lot 3, comprenant des utilités publiques (CSEM, Bell) - Carrefour Saint-Urbain / Prince-Arthur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 672 101,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507301;
- 2- d'autoriser une dépense de 697 083,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 771 971,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 367 940,82 \$, taxes incluses (contrat entente : 319 948,54 \$ + contingences : 47 992,28 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1247231034

CM24 0733

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à céder au Centre de services scolaire de Montréal, sans considération monétaire, un terrain vacant constitué d'une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 5 776,9 mètres carrés, situé au 5010, rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la construction d'une école primaire

La mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Mme Caroline Bourgeois, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0949;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale de cession par laquelle la Ville de Montréal cède au Centre de services scolaire de Montréal un terrain vacant d'une superficie approximative de 5 776,9 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé côté sud de la rue Paré, à l'est de l'avenue Mountain Sights et à l'ouest de la rue de la Savane, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la construction d'une nouvelle école primaire, sans considération monétaire, le tout selon les conditions mentionnées dans le projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de cession résultant de la présente promesse par le greffier de la Ville, en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de cession dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1249245003

À 17 h 21,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0734

Conclure des ententes-cadres avec NEDCO Québec, Guillevin International Cie et LMPG inc. pour la fourniture et la livraison de fûts piétons, de luminaires DEL et de nœuds et passerelles du système intelligent d'éclairage de rue pour inventaire, pour une durée de 24 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois chacune - Montant total estimé des ententes : 3 903 383,33 \$, taxes incluses (ententes : 3 548 530,30 \$ + variation des quantités : 354 853,03 \$) - Appel d'offres public 24-20392 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0920;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des luminaires ainsi que des nœuds et passerelles du système intelligent d'éclairage de rue, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20392;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
NEDCO Québec	1, 14	726 715,93 \$
Guillevin International inc.	4, 5	1 420 306,87 \$
LMPG inc.	6, 7, 8, 9, 10, 11	1 401 507,50 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 354 853,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger les contrats pour un maximum de 12 mois chacun, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de NEDCO Québec, Guillevin International inc. et LMPG inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1247629001

CM24 0735

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 avec la Société de développement commercial Jean-Talon à Saint-Léonard (CM21 0757), dans le cadre du programme Artère en transformation, afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 31 décembre 2024 et d'augmenter le montant de la contribution financière de 270 000 \$ à 295 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0955;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 avec la SDC Jean-Talon (CM21 0757), dans le cadre du programme Artère en transformation, afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 31 décembre 2024 et d'augmenter le montant de la contribution financière de 270 000 \$ à 295 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1247797002

CM24 0736

Approuver le projet d'addenda 3 du contrat de services professionnels intervenu de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société de développement social (CM23 0074) et amendé par l'Addenda 2 (CM24 0281), couvrant les services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), en 2024, prolongeant les services jusqu'en octobre 2024, et ce, sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0966;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver un projet d'Addenda 3 à la convention de services professionnels intervenue de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société de développement social (CM23 0074) et amendée par l'Addenda 1 (CM23 1286) et l'Addenda 2 (CM24 0281) pour les services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) en 2024, prolongeant la durée du contrat du 31 juillet 2024 au 31 octobre 2024, et ce, sans dépense additionnelle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1244587001

CM24 0737

Accorder un soutien financier supplémentaire, pour une somme maximale de 68 500 \$, en 2024, à Baseball Québec Région de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales / Approuver le projet d'addenda à la convention à cet effet qui vient pallier le manque à gagner issue de la gestion de l'arbitrage des activités mineures pour sa première année / Accorder un soutien financier supplémentaire de 1 000 \$ en 2025 et de 2 000 \$ en 2026 à La Fédération Québécoise du Cricket inc. dans le cadre du programme de soutien aux associations sportives régionales / Approuver le projet d'addenda à la convention à cet effet qui vient corriger les montants 2025 et 2026 erronés inscrits dans la première convention (CM24 0293), et ce, en accord avec les montants 2025 et 2026 initialement recommandés par le comité évaluateur du Programme de soutien aux associations sportives régionales qui a examiné la demande de soutien financier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0971;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier supplémentaire, pour une somme maximale de 68 500 \$, en 2024, à Baseball Québec Région de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- 2- d'approuver l'addenda à la convention à cet effet qui vient pallier le manque à gagner issu de la gestion de l'arbitrage des activités mineures pour sa première année;
- 3- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 1 000 \$ en 2025 et de 2 000 \$ en 2026 à La Fédération Québécoise du Cricket inc., dans le cadre du programme de soutien aux associations sportives régionales;

- 4- d'approuver l'addenda à la convention à cet effet qui vient corriger les montants 2025 et 2026 erronés inscrits dans la première convention, et ce, en accord avec les montants 2025 et 2026 initialement recommandés par le comité évaluateur du Programme de soutien aux associations sportives régionales qui a examiné la demande de soutien financier;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1231920002

CM24 0738

Exercer la première option de renouvellement de l'entente-cadre de 12 mois pour l'acquisition de chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth et autoriser une dépense additionnelle de 321 386,23 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à Pneus Métro inc. (CM21 1145), majorant ainsi le montant total du contrat de 861 751,99 \$ à 1 183 138,22 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0973;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 321 386,23 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth dans le cadre du contrat accordé à Pneus Métro inc. (CM21 1145), majorant ainsi le montant total du contrat de 861 751,99 \$ à 1 183 138,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 919,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1247428002

À 17 h 27,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 30.01 à 30.05.

À 17 h 32, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 juin 2024 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, M. Laurent Desbois, Mme Alia Hassan-Cournol, Laurence Lavigne Lalonde, Mme Dominique Ollivier et M. Abdelhaq Sari

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 30.10 :

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Dominique Ollivier et M. Abdelhaq Sari

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

À 19 h, la présidente du conseil déclare la séance ouverte et le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.01 à 30.05.

CM24 0739

Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local en vue de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0889;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1249666001

CM24 0740

Accepter les offres de services d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2024, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0894;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rue et de voies cyclables pour l'année 2024, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1245551001

CM24 0741

Adopter une résolution visant à établir temporairement des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules sur le territoire des anciennes banlieues de la Ville de Montréal sur la rue Bélanger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0898;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Type d'intervention	Nom de l'axe	Type de voie réservée	Arrondissement	Direction	de	à	Plage horaire (lundi au dimanche)
Mitigation des travaux du prolongement de la ligne bleue (PLB)	Bélanger	Bus, taxis et vélos	Saint-Léonard	Ouest	Langelier	De Pontoise	7h-19h
		Bus, taxis et vélos	Saint-Léonard	Est	De Pontoise	Langelier	7h-19h

Adopté à l'unanimité.

30.03 1245516004

CM24 0742

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Villeray, entre la rue Saint-Denis et l'avenue de Chateaubriand - Dépense totale de 118 745 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0978;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Villeray, entre la rue Saint-Denis et l'avenue de Chateaubriand;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 118 745 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1244368003

CM24 0743

Appuyer le dépôt de la candidature du Parcours Peel, Tsi niion Kwarihò:ten, Nos récits, notre voie, par le Bureau des relations gouvernementales et municipales, au nom de la Ville de Montréal, aux prix du Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0999;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'appuyer le dépôt de la candidature du Parcours Peel, Tsi niion Kwarihò:ten, Nos récits, notre voie, aux prix du Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme;
- 2- d'autoriser le Bureau des relations gouvernementales et municipales à déposer cette candidature au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1247608001

À 19 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0744

Autoriser une dépense maximale de 700 000 \$ pour des travaux de mise à niveau des équipements de préemption ferroviaire sur l'avenue Wilderton, entre la rue Jean-Talon et le chemin Bates (équipements et travaux du Canadien Pacifique Kansas City : 485 421 \$ + surveillance et signaleur en lien avec les travaux de la Ville de Montréal : 214 579 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0990;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 700 000 \$, net de taxes, pour des travaux de mise à niveau des équipements de préemption ferroviaire sur l'avenue Wilderton entre la rue Jean-Talon et le chemin Bates (485 421 \$ pour les équipements et les travaux du Canadien Pacifique Kansas City (CPKC) + 214 579 \$ pour la surveillance et le signaleur en lien avec les travaux de la Ville de Montréal);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1248848010

CM24 0745

Verser dans le domaine public de l'arrondissement de LaSalle, à des fins de parc, un terrain utilisé à des fins de stationnement public, constitué du lot 1 079 572 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1017;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de verser dans le domaine public de l'arrondissement de LaSalle, à des fins de parc, un terrain utilisé à des fins de stationnement public, correspondant au lot 1 079 572 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1239255037

CM24 0746

Modifier la rémunération des vice-présidentes et vice-présidents de la Commission de la fonction publique de Montréal à un maximum annuel de 20 000 \$ pour chacun des membres à la vice-présidence, et ce, rétroactivement au 4 décembre 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de modifier la rémunération des vice-présidentes et vice-présidents de la Commission de la fonction publique de Montréal, tel que prévu à la résolution CM05 0342 du conseil municipal du 30 mai 2005, la faisant passer de 15 000 \$ à 20 000 \$, rétroactivement au 4 décembre 2023, date à laquelle a officiellement débuté la prise en charge des dossiers d'enquêtes pour discrimination et harcèlement, à la suite de l'adoption des nouveaux Règlements 19-013-1 & 04-061-3.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1246083001

CM24 0747

Appuyer le dépôt de candidature de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire au Prix du Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Municipalité et développement durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1. d'appuyer le dépôt de candidature de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire au Prix du Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable;
2. d'autoriser le Service du développement économique à déposer cette candidature au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1249071001

CM24 0748

Appuyer le dépôt de candidature du Plan directeur d'aménagement et de développement du quartier Namur-Hippodrome au prix Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme / Autoriser la directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité à déposer la candidature et à signer les documents, pour et au nom de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0982;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

- 1- d'appuyer le dépôt de candidature du Plan directeur d'aménagement et de développement du quartier Namur-Hippodrome au prix Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité à déposer la candidature et à signer les documents pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui indique la dissidence des membres d'Ensemble Montréal sur ce point à l'étude.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Virginie Journeau

de procéder à un vote enregistré sur le point 30.10.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sasseville et Sauvé (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Hénault-Ratelle, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Moroz, Giannou, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Hurley (16)

Ouverture des portes : Le conseiller Sylvain Ouellet entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition.

Le conseiller Giovanni Rapanà entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat : En faveur : 39
Contre : 17

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 30.10 adopté la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.10 1247352001

À 19 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0749

Abroger la résolution CM24 0227

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 0913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'abroger la résolution CM24 0227.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1247567015

CM24 0750**Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2023 - volet conseil municipal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 juin 2024 par sa résolution CE24 1036;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 334 358 000 \$ au PDI 2024-2033, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2023, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, les arrondissements doivent prévoir les dépenses d'opération découlant de l'ouverture du nouvel équipement, en vertu des règles de la Réforme du financement des arrondissements (RFA).

Adopté à l'unanimité.

30.12 1245929001

CM24 0751**Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2023, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2023 à des dossiers spécifiques**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 juin 2024 par sa résolution CE24 1037;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2023 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2023 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 60 367,2 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 5 967,5 \$ (en milliers de dollars);
- 5- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 14 506,2 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement;
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 37 189 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;
- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 22 471,5 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, à la réserve neige;
- 8- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 20 000 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour pallier au ralentissement économique;

- 9- d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 6 068,6 \$ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés;
- 10- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 4 093,2 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1246254002

CM24 0752

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est de la 19^e Avenue, entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est de la 19^e Avenue, entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1239945006

CM24 0753

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 73 200 000 \$ afin de financer les services professionnels et des travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines prévus dans le cadre du projet Sainte-Catherine Est - Village

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant un emprunt de 73 200 000 \$ afin de financer les services professionnels et des travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacements des infrastructures souterraines prévus dans le cadre du projet Sainte-Catherine Est – Village », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1245340001

CM24 0754

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (23-025) afin de changer l'objet

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (23-025) afin de changer l'objet », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1247637003

CM24 0755

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (20-006) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1245515001

CM24 0756

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1239081003

CM24 0757

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1229066001

CM24 0758

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

41.07 1243599003

À 19 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0759

Adoption - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur les lots 4 932 848 et 4 932 849 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur les lots 4 932 848 et 4 932 849 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0551;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur les lots 4 932 848 et 4 932 849 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0551;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0612;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur les lots 4 932 848 et 4 932 849 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1249480004

Règlement 24-012

CM24 0760

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0556;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0556;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2024 par sa résolution CE24 0763;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) »;
- 2- d'autoriser des avances de fonds dans le cadre de ce programme;
- 3- d'autoriser un virement d'un montant de 4 314 000 \$ en provenance des dépenses contingentes.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1249780002

Règlement 19-022-6

CM24 0761

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0553;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0553;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024 par sa résolution CE24 0674;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1243878001

Règlement 24-013

CM24 0762

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 86 230 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 86 230 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0554;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 86 230 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0554;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024 par sa résolution CE24 0676;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 86 230 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1249126001

Règlement 24-014

CM24 0763

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 475 074 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la ville de Montréal, sous la surveillance de la commission des services électriques de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 475 074 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la ville de Montréal, sous la surveillance de la commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0555;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 475 074 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la ville de Montréal, sous la surveillance de la commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0555;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024 par sa résolution CE24 0677;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 475 074 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1240649003

Règlement 24-015

À 19 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0764

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 7275, rue Sherbrooke Est, la construction, la transformation, l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles et commerciales ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 4 636 559 du cadastre du Québec bordé par les rues Sherbrooke Est, du Trianon, de Boucherville et Pierre-Corneille » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 7275, rue Sherbrooke Est, la construction, la transformation, l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles et commerciales ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 4 636 559 du cadastre du Québec bordé par les rues Sherbrooke Est, du Trianon, de Boucherville et Pierre-Corneille », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 7275, rue Sherbrooke Est, la construction, la transformation, l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles et commerciales ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 4 636 559 du cadastre du Québec bordé par les rues Sherbrooke Est, du Trianon, de Boucherville et Pierre-Corneille » conformément à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1237562011

Règlement P-24-016

CM24 0765

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-T4 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Est et du Trianon / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-T4 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Est et du Trianon, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-T4 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Est et du Trianon;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue par la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1237562010

Règlement P-04-047-262

À 19 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 à 44.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0766

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec, à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024, par sa résolution CM24 0560 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM24 0560 du conseil municipal à sa séance du 13 mai 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024, par sa résolution CE24 0615;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1248398004

Règlement 04-047-260

CM24 0767

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour ajouter deux secteurs 25-04 à la tête d'îlot au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri »

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour ajouter deux secteurs 25-04 à la tête d'îlot au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri », à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 12 mars 2024, par sa résolution CA24 240102 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 240103 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie à sa séance du 12 mars 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 mars 2024 au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée et annoncée au préalable par des avis publics parus les 13 et 16 mars 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2024, par sa résolution CE24 0810;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour ajouter deux secteurs 25-04 à la tête d'îlot au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri ».

Adopté à l'unanimité.

44.02 1247303001

Règlement 04-047-263

CM24 0768

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter trois zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie et de Montréal-Nord

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter trois zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie et de Montréal-Nord, à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024, par sa résolution CM24 0561 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM24 0561 du conseil municipal lors de son assemblée du 13 mai 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 15 au 23 mai 2024 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 mai 2024 à 18 h à la salle 6A-35, située au 303, rue Notre-Dame Est, et annoncée au préalable par un avis public en date du 15 mai 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024, par sa résolution CE24 0904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter trois zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie et de Montréal-Nord.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Sonny Moroz
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
M. Doug Hurley

44.03 1248309001

Règlement 20-041-12

CM24 0769

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 5 février 2024, par sa résolution CA24 29 0031 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 29 0031 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à sa séance du 5 février 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 mars 2024 au 13665, boulevard de Pierrefonds et annoncée au préalable par un avis public paru le 4 mars 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024, par sa résolution CE24 1009;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.04 1232640002

Règlement 04-047-264

CM24 0770

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au programme particulier d'urbanisme - Secteur Griffintown »

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au programme particulier d'urbanisme - Secteur Griffintown », à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 6 mai 2024, par sa résolution CA24 22 0117 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 22 0117 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à sa séance du 6 mai 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 mai 2024 au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, et annoncée au préalable par un avis public paru le 13 mai 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024, par sa résolution CE24 1008;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au programme particulier d'urbanisme – Secteur Griffintown ».

Adopté à l'unanimité.

44.05 1244334001

Règlement 04-047-265

CM24 0771

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site. »

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site. », à l'assemblée du conseil municipal du 20 novembre 2023, par sa résolution CM23 1302 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM23 1302 du conseil municipal lors de son assemblée du 20 novembre 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) entre le 27 février 2024 et le 19 mars 2024, annoncée au préalable par un avis public en date du 10 février 2024, sur ce projet de règlement, et dont le rapport est joint au présent dossier décisionnel;

Attendu qu'à la suite de cette consultation publique, des modifications ont été apportées au projet de règlement P-23-042;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024, par sa résolution CE24 1022;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site. »

Adopté à l'unanimité.

44.06 1238770005

Règlement 23-042

À 20 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0772

Renommer « Bibliothèque Éliane-Labastrou » la bibliothèque située au 500, montée de l'Église et connue comme la bibliothèque de L'Île-Bizard, et nommer « Édifice Pierre-Paiement » l'édifice public situé au 15 795, boulevard Gouin Ouest, le tout dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Genève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1013;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de renommer « bibliothèque Éliane-Labastrou » la bibliothèque située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard et connue comme la bibliothèque de L'Île-Bizard, et de nommer « édifice Pierre-Paiement » l'édifice public situé au 15795, boulevard Gouin Ouest, à Sainte-Genève, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Genève.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1244521004

CM24 0773

Renommer « rue Madeleine-Juneau » la partie de la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois située du côté sud du parc Marguerite-Bourgeois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1014;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de renommer « rue Madeleine-Juneau » la partie de la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois située du côté sud du parc du même nom et constituée du lot numéro 1 381 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1244521002

CM24 0774

Renommer « passage de Percé » la rue de Percé, dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1015;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de renommer « passage de Percé » la rue de Percé reliant la 75^e Avenue à la rue de Cabano et constituée des lots numéros 1 499 985 et 1 500 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1244521005

CM24 0775

Nommer au Comité Jacques-Viger Mme Anne-Marie Parent et M. Pierre Benoît, en remplacement de Mme Isabelle Giasson et M. Michel Rochefort à la vice-présidence, ainsi que M. Ange Sauvage à titre de membre, à compter du 18 juin 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0895;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de nommer, à partir du 18 juin 2024, Mme Anne-Marie Parent, urbaniste, architecte et membre actuelle du Comité Jacques Viger, à titre de première vice-présidente pour un mandat non-renouvelable de trois ans, en remplacement de Mme Isabelle Giasson, vice-présidente sortante;
- 2- de nommer, à partir du 18 juin 2024, M. Pierre Benoît, urbaniste, à titre de deuxième vice-président pour un premier mandat renouvelable de trois ans, en remplacement de M. Michel Rochefort, vice-président sortant;
- 3- de nommer, à partir du 18 juin 2024, M. Ange Sauvage, architecte, à titre de membre pour un premier mandat renouvelable de trois ans.
- 4- de remercier Mme Giasson ainsi que M. Rochefort pour leur apport au comité Jacques-Viger, notamment à titre de vice-présidents, au cours des dernières années.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1249671002

CM24 0776

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de désigner Mme Marie Plourde à titre de mairesse suppléante pour un mandat de six mois se terminant le 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CM24 0777

Renouveler le mandat de Nadine Mailloux à titre d'Ombudsman de la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans, à compter du 3 août 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1023;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement du mandat de l'Ombudsman de la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans, à compter du 3 août 2024;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1247520003

CM24 0778**Motion de l'opposition officielle pour souligner le trentième anniversaire du Groupe communautaire L'itinéraire et de son magazine L'itinéraire et l'impact bénéfique et durable de l'organisme sur les personnes les plus vulnérables de la collectivité montréalaise**

Attendu que le Groupe communautaire L'itinéraire célèbre en 2024 ses trente ans d'existence et que, par le biais du magazine L'itinéraire, avec plus de 564 magazines, deux recueils et plusieurs éditions spéciales, il a offert une opportunité de réinsertion socioprofessionnelle et valorisé le parcours de plus de 4 000 personnes vulnérables;

Attendu qu'en plus du magazine L'itinéraire, dont le contenu est rédigé à 50 % par les participants, l'organisme a diversifié et multiplié les activités bénéfiques aux personnes s'y consacrant;

Attendu que L'itinéraire offre au sein du Café Monsieur Paul, situé au siège social de l'organisme, des repas et collations à prix modique ou gratuits pour toutes personnes vulnérables;

Attendu que, sensible aux enjeux vécus par les personnes autochtones vulnérables, le Groupe communautaire L'itinéraire a mis sur pied, au square Cabot, le Programme Maison Ronde et le Café Maison Ronde leur offrant une expérience de travail et un milieu de partage stimulant et que plus de la moitié des participants retournent aux études ou sur le marché du travail de manière durable à la fin du programme;

Attendu qu'en janvier 2024, l'organisme Groupe communautaire L'itinéraire a ouvert et opéré une ressource d'urgence temporaire de nuit dans le Village qui a accueilli près de 300 personnes en situation d'itinérance, ce qui représente 4 209 allées et venues en 77 jours, que 10 % de cette clientèle poursuivront leur cheminement hors de la rue et que cela rappelle l'importance d'offrir des ressources pérennes aux plus vulnérables;

Attendu que le Groupe communautaire L'itinéraire opère un programme d'accompagnement et d'intervention de rue dans les quartiers du Village et de Peter McGill, ce qui répond au besoin urgent d'avoir une présence d'intervenants dans ces zones;

Attendu que la Ville de Montréal soutient depuis de nombreuses années le Groupe communautaire L'itinéraire qui est un partenaire incontournable pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire montréalais;

Attendu que la célébration du trentième anniversaire du Groupe communautaire L'itinéraire devrait s'accompagner d'une reconnaissance par le conseil municipal de la portée de la mission pour laquelle les personnes impliquées au sein de l'organisme consacrent leur temps, soit celle de venir en aide aux plus vulnérables de la société;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Aref Salem
M. Robert Beaudry

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal :

souligne le trentième anniversaire du Groupe communautaire L'itinéraire et de son magazine L'itinéraire, et du même coup, l'impact social bénéfique et durable de l'organisme sur les personnes les plus vulnérables de la collectivité montréalaise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, à introduire cette motion.

M. Salem encense l'organisme pour le travail exceptionnel accompli par ses employés et bénévoles depuis sa création. À cet effet, il souligne quelques faits saillants de l'organisme au cours de ses 30 années d'activités, notamment le soutien et la valorisation de plus de 4000 personnes qui sont devenues camelots pour le magazine L'itinéraire et la création du café Monsieur Paul. Enfin, M. Salem remercie le groupe communautaire pour son aide aux personnes vulnérables à Montréal.

La présidente le remercie et invite l'auteur de la motion, le conseiller Benoit Langevin, à prendre la parole.

D'entrée de jeu, M. Langevin mentionne les 30 ans de services du Groupe communautaire L'itinéraire, puis il enchaîne en saluant les bienfaits de l'organisme pour toute la communauté et, particulièrement, l'agilité dont il a fait preuve afin de remplir sa mission au cours des dernières décennies. Dans cet ordre d'idées, il rappelle, entre autres, l'importance des travailleurs de rues et conclut en mettant de l'avant la chance qu'à la Ville de pouvoir compter sur des partenaires communautaires de ce calibre.

La présidente le remercie et cède la parole au porte-parole de l'Administration, le conseiller Robert Beaudry.

M. Beaudry se joint à ses collègues et félicite L'itinéraire pour l'ensemble de son œuvre. Il remercie ce partenaire communautaire incontournable qui donne une voix à ceux qui n'en ont pas. En terminant, il demande d'ajouter son nom comme appuieur à cette motion.

La présidente le remercie et confirme le nom des appuieurs à cette motion puis, elle met aux voix le point 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

CM24 0779

Motion de l'opposition officielle soulignant la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel, artistique et socio-économique de Montréal

Attendu qu'à la fin du XV^e siècle, le vénitien Giovanni Caboto et le génois Cristoforo Colombo, entre autres navigateurs, ont entamé des voyages d'exploration vers l'actuelle Amérique du Nord;

Attendu que depuis la fin du XIX^e siècle, Montréal est une terre d'accueil pour la population italienne qui comptait 1 500 personnes en 1901, soit plus de la moitié des Italiens établis au Québec durant cette période et que, selon le recensement effectué par Statistique Canada en 2021, 135 430 personnes se sont déclarées d'origine italienne à Montréal, soit près de 8 % de la population totale montréalaise et près de 43 % des personnes qui se sont déclarées d'origine italienne au Québec;

Attendu que le 2 juin est la date de la fête nationale qui commémore la naissance de la République italienne;

Attendu que le 10 juin est la journée officielle de commémoration de l'Anniversaire de l'internement de 591 Italo-Canadiens en 1940 par le gouvernement canadien dans des camps de travail en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Alberta, et que cette journée est reconnue par le conseil municipal de la Ville de Montréal depuis le mois de mars 2013;

Attendu que le 27 mai 2021, le gouvernement fédéral a présenté ses excuses pour le traitement des Italo-Canadiens par le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que la motion M-64 adoptée le 17 mai 2017 par la Chambre des communes à Ottawa vise à reconnaître les contributions des Canadiens d'origine italienne à la société canadienne ainsi que la richesse de leur langue et de leur culture d'origine, et par conséquent, l'apport du patrimoine italien pour les générations futures en déclarant le mois de juin comme le « Mois du patrimoine italien »;

Attendu que la population italienne a contribué et contribue encore aujourd'hui à l'essor socio-économique, culturel et artistique de Montréal;

Attendu que le secteur entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon est considéré comme le centre culturel italien de Montréal connu sous le nom de « Petite Italie » et que ce quartier concentre des institutions telles que l'église Notre-Dame-de-la-Défense et la Casa d'Italia inaugurées respectivement en 1919 et 1936;

Attendu que depuis plus de 30 ans, l'ItalfestMTL, anciennement connu sous le nom de Semaine italienne de Montréal, célèbre la culture, l'héritage et les traditions de la communauté italienne à travers une variété d'activités organisées dans différents quartiers de Montréal, notamment la Petite-Italie, Saint-Léonard, Rivière-des-Prairies, NDG, Montréal-Nord et le Quartier des spectacles;

Attendu que l'année dernière, le Congrès national des Italo-Canadiens a célébré son 50^e anniversaire en organisant un voyage en train traversant des lieux symboliques pour la communauté italienne à travers le Canada, pendant tout le Mois du patrimoine italien;

Il est proposé par M. Giovanni Rapanà

appuyé par Mme Chantal Rossi
M. Michel Bissonnet
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
Mme Valérie Plante
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini

Et résolu :

que le conseil municipal :

profite du Mois du patrimoine italien pour souligner la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel, artistique et socio-économique de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Brièvement, Mme Rossi met en valeur de multiples réalisations de la communauté italienne dont elle est originaire et témoigne de l'immense fierté qui en découle. Elle termine en soulignant le 50^e anniversaire du Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes (CRAIC) et remercie toute l'équipe pour son engagement social.

Par la suite, l'auteur de la présente motion, le conseiller Giovanni Rapanà, fait la lecture des Attendus et du Résolu de ce texte. En dernier, il ajoute quelques mots en italien pour reconnaître les nombreuses contributions de la diaspora italienne à tous les pans de la société montréalaise.

La présidente invite plusieurs membres du conseil à intervenir sur la motion.

En résumé, le conseiller Dominic Perri dépose un document et suggère que la prochaine station de métro sur la ligne bleue, celle présentement nommée *Langelier*, soit en l'honneur d'un grand explorateur de nationalité italienne, en l'occurrence *Verrazzano*. Puis, les conseillères Josefina Blanco, Nancy Blanchet, Angela Gentile et Caroline Bourgeois partagent leur fierté de côtoyer la communauté italienne et de pouvoir jouir de leurs accomplissements dans la métropole contribuant ainsi à sa vitalité. Quant au leader de la majorité, M. François Limoges, et au conseiller Michel Bissonnet, ils enchaînent en vantant également le patrimoine italien dans son ensemble et sa richesse.

La présidente cède à nouveau la parole au conseiller Giovanni Rapanà qui est suivi de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem. Mme Plante tient à saluer le travail colossal de la communauté italienne et la force de cet esprit de corps qui caractérise ses membres. M. Salem se joint à ses collègues en soulignant que les réalisations de la population italienne, sont illimitées. Il nous laisse avec ces quelques mots : *Siamo tutti italiani*, nous sommes tous italiens.

En conclusion, la présidente remercie toutes les personnes élues pour leurs interventions et précise que M. Salem, de même que les membres présents d'Équipe LaSalle et de l'Administration, sont ajoutés à titre d'appuyeurs-es à cette motion.

Adopté à l'unanimité.

65.02

À 20 h 59, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée régulière du conseil municipal au mois d'août 2024.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – POINT 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2024 Membre du conseil municipal Le 17 juin 2024

-
1. Sylvain Ouellet